Asset Management

FCPE
HSBC EE ISR

FCPE à 3 compartiments

Rapport annuel au 30 décembre 2022

HSBC

FCPE HSBC EE ISR

Sommaire

Pages

FCPE CONSOLIDANT : HSBC EE ISR **6**

Rapport d'activité **6**

Informations réglementaires **15**

Certification du Commissaire aux Comptes **17**

Bilan actif 22

Bilan Passif 23

Hors-Bilan 24

Compte de Résultat 25

Règles et méthodes comptables 26

FCPE HSBC EE ISR

Compartiment : HSBC EE ISR ACTIONS EURO **27**

Informations concernant les placements et la gestion **28**

Rapport d'activité **35**

Evolution de la performance **49**

Comptes Annuels **52**

Bilan Actif 53

Bilan Passif 54

Hors-Bilan 55

Comptes de Résultat 56

Annexes **57**

Règles et méthodes comptables 58

Evolution de l'Actif Net 61

Souscriptions Rachats 62

Compléments d'information 63

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 70

Inventaire 71

Annexe SFDR 73

FCPE HSBC EE ISR

Compartiment : HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE **82**

Informations concernant les placements et la gestion **83**

Rapport d'activité **90**

Evolution de la performance **105**

Comptes Annuels **108**

Bilan Actif 109

Bilan Passif 110

Hors-Bilan 111

Comptes de Résultat 112

Annexes **113**

Règles et méthodes comptables 114

Evolution de l'Actif Net 117

Souscriptions Rachats 118

Compléments d'information 119

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 126

Inventaire 127

Annexe SFDR 128

FCPE HSBC EE ISR

Compartiment : HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE **137**

Informations concernant les placements et la gestion **138**

Rapport d'activité **149**

Evolution de la performance **164**

Comptes Annuels **168**

Bilan Actif 169

Bilan Passif 170

Hors-Bilan 171

Comptes de Résultat 172

Annexes **173**

Règles et méthodes comptables 174

Evolution de l'Actif Net 177

Souscriptions Rachats 178

Compléments d'information 179

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 187

Inventaire 188

Annexe SFDR 189

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien a conduit les occidentaux à imposer progressivement des sanctions à la Russie : gel des avoirs russes et des transactions avec la banque centrale, les entreprises publiques et sur des individus, exclusion de banques russes du système de paiement SWIFT, embargo US et britannique sur le pétrole russe. Face à ces sanctions et à la riposte russe (interdiction d'exportation de biens agricoles, obligation de paiement en rouble), l'économie de l'Union européenne (UE) s'est trouvée fragilisée en raison de sa forte dépendance en énergie russe, soient environ 40% pour ses importations de gaz et de charbon, et 35% pour le pétrole. Mais cette dépendance peut être plus ou moins élevée selon les pays : par exemple les importations de gaz russe représentent près de 50% de la consommation domestique en Allemagne ou Italie, voire plus de 70% en Autriche et 90% en Finlande. La Russie occupe aussi une place majeure dans les exportations mondiales de matières premières agricoles (blé, engrais) et métallurgiques (palladium, nickel, platine). Ces événements, et les craintes liées à une escalade des sanctions ont renchéri les coûts du fret dans la région. Ils ont aussi exacerbé les tensions sur les chaines d'approvisionnement, déjà mises à mal par une nouvelle vague pandémique et des confinements en Chine. Dans ce contexte, les prix des matières premières ont continué de monter au T1 (indice CRB + 10% t/t) et l'inflation a atteint les niveaux des années 1980s : 7.9% aux Etats-Unis, 7.5% en zone euro, 8.2% au Royaume-Uni. L'inflation a aussi bondi en Europe de l'est (Pologne 10.9%), en Amérique latine (Brésil 11.3%) mais est restée modérée en Asie (4.1% en Corée du sud, et seulement 0.9% en Chine). Outre les canaux de transmission liés aux échanges commerciaux, au secteur bancaire ou au climat des affaires, le renchérissement des matières premières va entraîner un choc négatif sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, une remontée de l'épargne, et une baisse de l'investissement. Les répercussions économiques et financières sont particulièrement sévères pour la Russie : flambée de l'inflation (16.7% en mars), dépréciation du rouble (-11% t/t), et récession attendue à -9.7% en 2022. Depuis décembre dernier, les économies exposées à la Russie ont vu une forte détérioration de leurs prévisions de PIB pour 2022[1], avec un choc de croissance estimé à -2.0% en Allemagne (soit de 4.2% à 2.4%) ou de -1.4% en Italie (PIB révisé en baisse de 4.5% à 3.1%), comparées à un choc estimé de -0.6% pour les Etats-Unis (PIB attendu à +3.3%). Le conflit russo-ukrainien a renforcé significativement les risques de stagflation pour l'économie mondiale, ce qui complique les politiques des banques centrales, partagées entre l'urgence de stabilité des prix, et les risques de récession à moyen terme. Face à des inflations records, et aux risques de désencrage des anticipations d'inflation et de boucles prix-salaires, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'est montrée déterminée à accélérer son cycle de hausses de taux (+250pdb au total à horizon de 2023). La Fed est d'autant plus préoccupée par son objectif de stabilité des prix que le marché de l'emploi est très dynamique : taux de chômage à 3.6% et hausse des salaires de + 5.6% a/a. En revanche, la Banque d'Angleterre a opté pour plus de prudence (après trois hausses de taux depuis décembre dernier). La Banque centrale européenne (BCE) a accéléré sa marche de normalisation monétaire, avec une réduction de ses achats de titres au T2. Mais pour le reste de l'année, la BCE s'est montrée bien plus prudente que la Fed en raison des incertitudes sur l'ampleur du choc énergétique, et des réponses fiscales apportées par les gouvernements. Enfin, surtout en zone euro, la dynamique de l'emploi (taux de chômage à 6.8%, au plus bas depuis 2002) n'a pas encore conduit à des tensions salariales (salaires négociés en hausse de 1.6% a/a au T4).
Pour les banquiers centraux des économies émergentes, les marges de manœuvre étaient limitées en raison des risques de dépréciations de leurs devises. Ainsi par exemple au T1, les taux directeurs ont été relevés de +275 pdb en Pologne, +150 pdb au Brésil et au Chili. En Chine, la résurgence

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2022 comparé à celui au 31 décembre 2021.

pandémique, et les incertitudes liées au secteur immobilier continuent de peser sur la demande intérieure et la croissance du PIB en 2022 (prévue à 5.0% en 2022, contre 8.0% en 2021), ce qui a conduit la banque centrale sur la voie de l'assouplissement monétaire.

Au second trimestre 2022 (T2), l'inflation a poursuivi son accélération, avec une diffusion des pressions haussières à tous les pans de l'économie, notamment l'alimentaire et les services. L'inflation a atteint les niveaux élevés des années 1980 dans la plupart des pays développés : 8.6% aux Etats-Unis, 8.7% en Allemagne, 6.5% en France, 10.0% en Espagne, et 9.1% au Royaume-Uni. Dans les pays émergents, l'Europe de l'Est a particulièrement été très affectée par les difficultés d'approvisionnement russe, ce qui a entraîné des niveaux d'inflation records, au-dessus de 15% en Pologne, République tchèque et Hongrie. Seuls quelques pays asiatiques sont parvenus à contenir l'inflation aux alentours de 2.5% (Chine, Japon, Malaisie). La politique « zéro covid » en Chine a imposé des restrictions sanitaires drastiques, ce qui a prolongé les perturbations sur les chaînes de fabrication. Le conflit russo-ukrainien a entretenu de fortes incertitudes sur l'approvisionnement en produits de base et une forte volatilité des prix. La Russie est en effet l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux et d'engrais, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs. Une nouvelle série de sanctions contre la Russie a renforcé les exclusions de paiement, les gels des avoirs russes, et les restrictions d'importations (notamment un embargo européen sur le charbon). L'Union Européenne (UE) a mis en place une stratégie industrielle de sécurité énergétique et économique en vue de mettre fin à sa dépendance russe, dont l'objectif consiste à diversifier les approvisionnements, mais aussi développer de nouvelles capacités de production. Enfin dans la plupart des pays développés, le second trimestre a été marqué par la réouverture des services liés aux loisirs et au tourisme. Le rattrapage post-pandémie des services combiné aux stratégies de développement industriel ont mis le marché de l'emploi sous tension, causant de fortes pénuries de mains d'œuvre et des pressions salariales. Les taux de chômage ont touché des points très bas aux Etats-Unis (3.6% de mars à juin), voire des plus bas historiques en zone euro (6.6%) ou au Royaume-Uni (3.7%). Au total, les prévisions d'inflation du consensus[2] ont continué d'augmenter, à environ 7.5% pour 2022 aux Etats-Unis et en zone euro (contre des prévisions proches de 5% en mars dernier), et elles avoisineraient 3.5% pour 2023. Face au risque d'une inflation durablement élevée, les banquiers centraux, et surtout la Réserve Fédérale américaine (Fed), ont renforcé leur détermination à relever rapidement les taux d'intérêt, quitte à peser sur la croissance. Aux Etats-Unis, la sortie de la crise pandémique a été particulièrement rapide, avec une demande solide portée par des politiques monétaires et budgétaires très expansionnistes. La Fed prévoit donc un resserrement monétaire significatif pouvant mener à une récession en vue d'ancrer les anticipations d'inflation et éviter une spirale prix-salaire. En revanche, en Europe ou dans les pays émergents, le conflit russo-ukrainien a enclenché un choc d'offre alors que la consommation des ménages n'a pas retrouvé le niveau de 2019. Le durcissement de ce conflit accroît le risque d'un arrêt complet des approvisionnements en gaz russe, et des rationnements pourraient être mis en œuvre après l'été, notamment en Allemagne ou en Italie. Mener des politiques restrictives en vue de maîtriser l'inflation risque de peser davantage sur la demande des consommateurs, notamment les plus modestes, déjà éprouvés par la cherté de l'énergie et de l'alimentaire. Les scénarios économiques continuent de prévoir une résorption progressive des déséquilibres entre l'offre et la demande, ce qui favoriserait une modération de l'inflation à moyen terme. Cependant plus structurellement, le durcissement du conflit russo-ukrainien a aussi augmenté le risque de fragmentation de l'économie mondiale autour de blocs géopolitiques qui adhèrent à des normes technologiques, des monnaies de réserve et des systèmes de paiement distincts. Cette perspective, en plus des investissements nécessaires pour lutter contre le changement climatique, entraîneraient des coûts d'ajustement importants, mais aussi probablement, une inflation durablement plus élevée que celle des 20 dernières années. Dans ce contexte, les prévisions ont continué de se dégrader ce trimestre, entre risques de récession ou de stagflation, d'où des arbitrages de politique économique et monétaire complexes à mener.

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2022.

Le troisième trimestre (T3) 2022 a été marqué par une inflation persistante et le durcissement des politiques monétaires. La hausse des prix alimentaires et de l'énergie s'est diffusée à l'ensemble des secteurs d'activités. L'inflation a atteint 9.1% aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En zone euro, l'inflation a accéléré à 10.0% avec des écarts entre 23.7% en Estonie et 6.6% en France en raison des diverses mesures prises par les gouvernements face à l'envolée des prix. En Europe de l'Est, les pressions inflationnistes sont restées plus fortes (Pologne 17%), comparée au Mexique ou Brésil (8.7%), et en Asie (Corée du sud 5.6% ou Chine 2.5%). Le rattrapage de la demande post-covid, notamment dans les services, et la vigueur des investissements privés ont entraîné des tensions sur les marchés de l'emploi, des taux de chômage aux plus bas historiques (Etats-Unis 3.5% ; zone euro 6.6%) et des revalorisations salariales. Surtout suite à la crise pandémique, la participation au marché du travail aux Etats-Unis, mais aussi le nombre d'heures travaillées en Europe n'ont pas retrouvé les niveaux pre-Covid, ce qui contribue à amputer les capacités de production. La flambée des coûts de l'énergie risque de réduire le PIB potentiel avec une dégradation de la compétitivité, ce qui pourrait conduire à des délocalisations hors Europe. Aux Etats-Unis, les soutiens budgétaires ont stimulé la consommation et amené le PIB américain au-dessus de son potentiel, alimentant ainsi les pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, le rééquilibrage de l'économie passe par une baisse de la demande, donc un resserrement monétaire rapide. Le scénario de la Banque d'Angleterre prévoit une récession de plusieurs trimestres afin de ramener l'inflation autour de 2% d'ici fin 2024. Selon les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), il serait possible de maîtriser l'inflation sans entraîner de récession. Ainsi avec la remontée rapide des taux directeurs, le pic pourrait être atteint prochainement, mais l'inflation prendrait du temps avant de se rapprocher de la cible de 2%. La BCE anticipe que l'inflation moyenne en 2024 se situerait à 2.3% en zone euro ; le consensus des économistes[3] table sur 5.2% en 2023 et 2.1% en 2024. Selon les projections de la Fed, la cible d'inflation de 2% ne serait atteinte qu'en 2025 aux Etats-Unis. Les banquiers centraux des pays émergents ont également fortement remonté leurs taux directeurs, confrontés aux risques de dépréciations des devises face au dollar US. Au final, resserrement monétaire et hausse des prix de l'énergie entraîneront un ralentissement de l'économie mondiale. Le consensus des économistes a ainsi révisé en forte baisse les prévisions de croissance pour 2023 qui se situent à 0.7% aux Etats-Unis, 0.2% en zone euro et -0.2% au Royaume-Uni. Les pays émergents voient aussi leur croissance réduite avec des prévisions pour 2023 de 5% en Chine ou 1.2% au Mexique et 1.3% en Pologne. Du fait d'un mix énergétique dépendant des approvisionnements russes, la contraction du PIB devrait être plus significative en Allemagne (-0.4% en 2023) comparée à l'Italie (0.2%) ou la France (0.5%). Les soutiens budgétaires annoncés courant septembre pourraient en partie amortir le choc, notamment si la priorité porte sur l'amélioration de l'offre (via des incitations à l'efficacité et la transition énergétiques), plutôt que sur la demande (via des baisses de taxes de l'essence à la pompe ou un plafonnement des prix). Le pilotage des politiques monétaires et budgétaires est donc déterminant pour amortir les effets négatifs de la crise énergétique.

Au dernier trimestre 2022 (T4), face au choc énergétique, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu à court terme. En Europe, les gouvernements se sont mobilisés, en prolongeant leurs soutiens budgétaires (réductions de taxes, transferts aux ménages, ou caps sur les prix du gaz et de l'électricité). Les pays de l'Union européenne (UE) ont engagé certains accords sur la politique énergétique à mener, avec entre autres des exigences de baisse de la consommation (pour éviter les ruptures de courant), de remplissage à plus de 90% des capacités de stockage de gaz, et l'introduction d'un prix plafond sur le prix. La chute des prix du gaz résulte aussi de conditions climatiques favorables, et aux importations massives de gaz liquéfié, notamment des Etats-Unis. Ainsi le scénario d'une récession sévère en Europe a été évité, ce qui aurait immanquablement pesé sur l'économie mondiale. Malgré cette résistance à court terme, les perspectives à horizon de 2023 se sont détériorées : la récession, plus ou moins modérée selon les régions, se prolongerait, ou au mieux, serait suivie d'une reprise faible. Les prévisions de PIB du consensus en 2023[4] s'établissent à +0.3% aux Etats-Unis, -0.1% en zone euro, et -0.9% au Royaume Uni. En Chine, l'activité

[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2022.
[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2022.

économique s'est détériorée du fait de la politique zéro-covid, mais la réouverture annoncée en décembre devrait permettre un redémarrage rapide en 2023, et cela malgré la hausse des contaminations à court terme (croissance du PIB estimé à 4.8% en 2023 contre 3.0% en 2022). Dans l'ensemble, les perspectives économiques à horizon de 2023 ont été dégradées dans le sillage des nécessaires réductions budgétaires, des incertitudes sur les politiques monétaires et commerciales. Ainsi, avec des endettements publics records[5] (estimés en 2022 à 122% du PIB aux Etats-Unis, et 93% en zone euro), les gouvernements vont devoir réduire et cibler leur soutien fiscal. Les tensions pourraient apparaître en Europe, en raison des différentes marges budgétaires (ratios de dette sur PIB de 71% en Allemagne et 147% en Italie). Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act (dont USD 391Mds en faveur de la transition énergétique) va bénéficier aux entreprises américaines, et les partenaires commerciaux, Chine, Europe, Japon ou Corée du sud divergent sur les politiques à mener. Pour l'UE, les mesures adoptées au T4 ont porté sur un durcissement du marché du carbone et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Cet environnement risque de porter les coûts de production structurellement à la hausse, d'où une inflation plus persistante qu'initialement estimé : un effet « cost-push » qui pèserait structurellement sur la demande et la croissance économique. A court terme, le choc énergétique a entraîné une accélération de l'inflation dans une majorité de pays, en zone euro (de 9.1% en août à 10.1% en novembre), mais aussi au Japon, ou au Royaume Uni. La tendance s'est cependant inversée aux Etats-Unis (8.3% en août à 7.1% en novembre), mais aussi en Chine, et dans la plupart des économies émergentes. L'inflation reste pourtant trop élevée (4.0% attendu en 2023 aux Etats-Unis, 6.0% en zone euro et 7.2% au Royaume-Uni), et ne baisserait pas suffisamment vite. Dans ce contexte, les banques centrales ont largement continué à resserrer leurs politiques monétaires pour éviter une augmentation des anticipations d'inflation qui, elles, risquent de maintenir les pressions inflationnistes dans la durée, via des spirales prix-salaires.

Panorama financier

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien, les sanctions contre la Russie et les resserrements monétaires des banques centrales ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés mondiaux, avec des corrections tant sur les places obligataires (indice Bloomberg -6.0% t/t) que sur les places boursières (MSCI* World -4.6% t/t). Dans un premier temps, la flambée des prix de l'énergie a entraîné une forte aversion pour le risque : l'indice mondial des marchés actions (MSCI*) a chuté de -12% entre le 31 décembre et le 8 mars avant de rebondir par la suite. Compte-tenu de la place majeure de la Russie dans les exportations mondiales de matières premières, les prix du pétrole ont bondi (Brent +33% t/t à 107.9 USD/baril) avec un pic à 139.1 USD en séance le 7 mars (suite aux annonces d'embargo des Etats-Unis et du Royaume-Uni). La volatilité des prix était entretenue par les incertitudes liées à la demande (remontée des cas de Covid-19 et confinement en Chine), mais aussi à l'offre, selon les alternatives potentielles aux approvisionnements russes (négociations autour des quotas de production des pays du golfe, déblocages de réserves stratégiques). Les prix du gaz naturel en Europe ont atteint des records historiques, entraînant à la hausse les prix de l'électricité, ce qui a eu des répercussions sur les prix des métaux et de l'alimentaire (indices CRB +17% t/t et +22% t/t respectivement au T1). L'envolée des prix des matières premières a tiré les anticipations d'inflation à la hausse au T1, avec un bond des points morts d'inflation à 10 ans de +23pdb à 2.83% aux Etats-Unis, et de +83pdb à 2.64% en Allemagne. Les marchés d'actions (indices MSCI*) des pays producteurs de matières premières ont plutôt bien performé au T1, notamment Brésil (+16% t/t), Mexique (+5.9% t/t), Afrique du sud (+10.3% t/t), Canada (+3.8% t/t), Royaume-Uni (+4.8% t/t) ou Norvège (8.7% t/t), comparés à ceux des pays importateurs : zone euro -9.1% t/t, Europe de l'est -8.2%, et Chine -13.9% t/t (pénalisée en plus par la vague pandémique). Au global, les places boursières mondiales ont perdu -4.6% t/t (MSCI World*), avec des sous-performances aux Etats-Unis (MSCI US* -5.2% t/t, tiré à la baisse par les valeurs de croissance, la technologie et la consommation) et sur les marchés émergents

[5] Estimations du FMI décembre 2022.

(-6.1% t/t), comparés aux marchés développés (-4.5% t/t). Sur le front des devises, les investisseurs ont privilégié les devises des pays exportateurs de matières premières, avec des variations contre dollar US (t/t) de +17% pour le réal brésilien, +3% pour le peso mexicain, ou +9% pour le rand sud-africain. Le dollar US (USD) a continué de s'apprécier face aux devises de ses partenaires (indice DXY[7] +2.8% t/t) en raison du resserrement monétaire prévu de la Fed et d'un différentiel de taux favorable, tandis que les valeurs refuges habituelles ont perdu face au dollar US (-5.4% t/t pour le yen et -1.1% t/t pour le franc suisse).
Du côté des obligations, les communications des banquiers centraux en faveur d'un durcissement des politiques monétaires et les surprises haussières sur l'inflation ont amené les marchés à intégrer plus de 200 pdb de relèvement de taux de la Fed à fin 2022, et environ 50 pdb pour la BCE. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont oscillé entre 1.73% et 2.47% aux Etats-Unis, et bondi de -0.12% et 0.64% en Allemagne, pour terminer à respectivement 2.34% et 0.55% fin mars. Le mouvement de tensions des rendements 10 ans n'a épargné aucuns marchés, avec +78 pdb à 0.98% en France et +87pdb à 2.04% en Italie et 1.44% en Espagne. Les marchés de crédit ont également été malmenés au T1, notamment en Europe, avec de forts élargissements des « spreads » (écarts de taux) dans un premier temps, puis de légers resserrements à partir de la mi-mars, et une sous-performance des obligations les plus risquées.

Au second trimestre 2022 (T2), les marchés financiers sont demeurés extrêmement volatils avec une forte chute des marchés obligataires et boursiers (MSCI* World -13.5%, en variation trimestrielle t/t), dont une légère surperformance des marchés des pays émergents (MSCI* EM -8.0% t/t) comparés aux pays développés (MSCI* DM -14.2% t/t). La crise russo-ukrainienne mais aussi les risques de récession ont exacerbé la volatilité des prix de l'énergie qui ont terminé fin juin en hausse de +6% t/t pour le pétrole Brent +6% à 115 USD/baril et +14% t/t pour le gaz européen à 143 EUR/MWh. La dégradation des perspectives de croissance, l'accélération de l'inflation et les resserrements monétaires ont entraîné une forte aversion pour le risque qui a bénéficié à la devise américaine (indice DXY[6]+6.5% t/t). Les banquiers centraux ont accéléré les normalisations monétaires partout dans le monde, sauf en Chine, au Japon et en Russie. Ainsi la Réserve Fédérale (Fed) a frappé fort, avec une hausse de 75 pdb de ses taux (une première depuis 1994) à 1.50%-1.75%, et la perspective d'atteindre des niveaux restrictifs pour l'économie américaine, soient entre 3.50% et 4% d'ici 2023. L'accélération des resserrements monétaires s'est généralisée globalement, notamment au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège et Suède. Dans les pays émergents, les taux directeurs ont atteint entre 6% et 7% (Hongrie, Pologne, République tchèque), voire 9% au Chili, ou plus de 13% au Brésil. La Banque centrale européenne (BCE) a franchi le pas d'un arrêt de son programme d'achats nets de titres dès fin juin. La BCE a aussi communiqué son intention de démarrer le cycle de hausses de ses taux directeurs en juillet (+25 pdb), avec un relèvement encore plus fort en septembre si les perspectives d'inflation ne s'amélioraient pas. Le renforcement des anticipations de hausses de taux a entraîné une envolée des rendements des obligations souveraines, et un écartement des spreads de crédit. Aux Etats-Unis, les rendements treasuries ont augmenté de 68 pdb, à 3.0%, après avoir touché un pic proche de 3.50% mi-juin. Les marchés obligataires de la zone euro ont été particulièrement affectés par la perspective d'une normalisation monétaire à marche forcée, et par les incertitudes liées au plan anti-crise de la BCE visant à gérer les dislocations de taux de la région. La BCE mène en effet une politique monétaire unique pour 19 pays qui ne sont pas dotés d'une politique budgétaire commune, et ont des endettements publics entre 60% du PIB (Pays-Bas, Irlande) et 150% (Italie), voire 200% en Grèce. Sans solidarité budgétaire, la normalisation monétaire en cours de la BCE a cristallisé les risques sur la crédibilité des gouvernements à réduire leur endettement. Ainsi notamment entre les obligations allemandes et italiennes, l'écart des rendements 10 ans a atteint un plus haut récent proche de 250 pdb au T2. Contrairement aux attentes des investisseurs, la BCE n'a en effet pas précisé les détails de son plan anti-crise dans sa communication de juin, d'où une forte volatilité des marchés qui a nécessité une réunion d'urgence. Celle-ci s'est conclue par l'engagement d'un plan détaillé à présenter en juillet. Au total, le rendement 10 ans des obligations italiennes a atteint 4.16%, avant de se replier fin juin

[6] L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

à 3.26% (soient +123 pdb au T2). Le rendement 10 ans du Bund allemand a gagné +79 pdb au T2, à 1.33% fin juin, après avoir touché un plus haut depuis 2013, à 1.77%.

Au troisième trimestre (T3) 2022, la glissade des marchés financiers s'est poursuivie, entrecoupée de périodes de rebonds. Mais au final, l'inquiétude a dominé sur fonds de risques de pénurie de gaz russe, d'accélération de l'inflation et de resserrement monétaire généralisé. Entre risques de récession et risques de pénurie d'énergie, les prix des matières premières sont restés très volatils : le prix du baril de pétrole Brent (-23% t/t au T3) a oscillé entre 84 USD et 113 USD, et le prix du gaz européen (+14% t/t au T3) a varié entre 147 EUR/MWh et 311 EUR/MWh. Les bourses mondiales (indice MSCI* World) ont chuté de -4.7% en variation trimestrielle (t/t), avec une sous-performance des pays émergents (MSCI EM* -8% t/t) comparée aux pays développés (MSCI DM* -4.3% t/t). Le resserrement monétaire rapide de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le ralentissement du secteur technologique ont pesé sur la bourse américaine (MSCI* -4.7% t/t au T3). En Europe, les risques de faillites suite à la flambée des factures d'énergie et à la forte remontée des taux ont entraîné une baisse de l'indice Euro Stoxx 600 (-4.8% t/t). Les bourses britanniques et japonaises ont mieux résisté, avec des baisses, respectivement de -2.9% t/t et -1.5% t/t au T3. Les places émergentes ont évolué en ordre dispersé. Les bourses asiatiques (indices MSCI*) ont été particulièrement malmenées, notamment la Chine (-21% t/t) en raison des difficultés du secteur immobilier et des restrictions sanitaires, mais aussi la Corée du sud et Taiwan. A l'opposé, certaines places émergentes ont bondi, ainsi l'Inde (+10% t/t), le Brésil (+12.4% t/t) et la Turquie (+29.2% t/t). Ces marchés offrent une alternative à l'Asie, du fait de perspectives de développement attrayant en termes de coûts et de capacités de production. Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte remontée des attentes de resserrement monétaire, après un début de trimestre plutôt porté par les anticipations d'un « pivot » ou revirement dû aux risques de récession. Au T3, la Fed a pourtant continué de remonter ses taux fed funds à 3.0% et 3.25%, avec deux relèvements de 75pdb. Aux Etats-Unis, le rendement des obligations souveraines 10 ans a progressé de +82pdb à 3.83%. Lors de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole fin août, le président de la Fed a appelé à ne pas reproduire les erreurs du passé : lors du choc pétrolier des années 70, l'assouplissement monétaire prématuré de la Fed avait en effet entraîné un emballement de l'inflation long à maîtriser par la suite. Du côté des devises, les différentiels de taux favorables aux Etats-Unis ont continué de pousser le dollar US à la hausse (indice DXY [6] +7% t /t), et cela malgré les mouvements généralisés des banquiers centraux. La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi relevé ses taux directeurs deux fois au T3 + 50pdb en juillet +75pdb en septembre. Dans cet environnement, les rendements des obligations souveraines ont bondi, avec un mouvement plus significatif sur la partie courte de la courbe des taux. Les rendements 10 ans ont grimpé de +77pdb à 2.11% pour le Bund allemand, +80pdb à 2.72% pour l'OAT français, enfin surtout +125pdb à 4.51% pour le BTP italien, et +123pdb à 4.83% pour son équivalent grec. Avec la fin de la politique de taux négatifs en place depuis 2014, la BCE a introduit un outil anti-fragmentation, le TPI (Transmission Protection Instrument), qui vise à empêcher un resserrement des conditions financières pour des raisons non justifiées par les fondamentaux. Sur les marchés du crédit obligataire, les facteurs techniques ont dominé avec une forte baisse des émissions de titres sur les segments risqués (High Yield), ce qui a contribué à leur surperformance relative aux segments les moins risqués (Investment Grade). Les obligations Investment Grade ont aussi été pénalisées par les normalisations des bilans des banquiers centraux, notamment l'arrêt des achats nets de la BCE à partir du 1er juillet.

Au quatrième trimestre (T4) 2022, la chute des prix du gaz à des plus bas niveaux depuis la crise russo-ukrainienne a entraîné un regain d'optimisme sur les marchés. Les indices boursiers (indice MSCI* World +7.6% en variation trimestrielle t/t) a rebondi, sans pour autant effacer les pertes sur l'année (indice MSCI* World -15.6% en variation annuelle a/a). En 2022, les bourses américaines (MSCI US -19.5% a/a) et chinoises (MSCI Chine -20.6% a/a) ont sous-performé les autres régions du fait des chutes des secteurs cycliques et des valeurs technologiques. A contre-tendance, les indices boursiers (MSCI) du Royaume-Uni (+7.2% a/a), du Brésil (+8.6% a/a) et de l'Inde (+3% a/a) sont parvenus à progresser en 2022, en partie lié aux développements politiques. Dans un contexte de repli des prix énergétiques, les marchés du crédit ont suivi les marchés d'actions, avec un rebond

au T4 qui n'efface pas cependant les baisses sur un an. Les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG), du fait d'une baisse des volumes d'émissions comparée à 2021. Les banques centrales des pays émergents et développés ont poursuivi leur cycle de normalisation monétaire. Les principales surprises sont venues de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon (BoJ). La Réserve fédérale américaine (Fed) a, quant à elle, annoncé un guidage des anticipations de hausses (taux Fed Funds pour fin 2023 à 5.125%) conforme aux attentes du marché. Ainsi aux Etats-Unis, le rendement 10 ans des obligations a faiblement monté (+5pb aux Etats-Unis, à 3.87%), comparé à ceux observés en Europe et au Japon : +46pb à 2.57% pour le 10 ans Bund allemand, suivi par les obligations françaises (+40pb à 3.12%), italiennes (+20pb à 4.72%) et japonaises (+18bp à 0.42%). En effet, la BCE a dû rattraper son retard par rapport à la Fed. Après des relèvements de son taux de son dépôt (+75pb en octobre et +50pb en décembre à 2%), la BCE a ouvert la porte à de nouvelles hausses en 2023. La BCE a aussi annoncé un Quantitative Tightening, avec un rythme de réduction de 15Mds€ par mois pour son programme régulier (Asset Purchase Programme) à partir de mars. Au Japon, la banque centrale a modifié sa politique de contrôle de la courbe des taux, en augmentant la fourchette de fluctuations des rendements 10 ans entre -0.5% et +0.5% (contre-0.25%/+0.25% depuis mars 2021). En conséquence au T4, le yen et l'euro ont progressé de 10% t/t contre le dollar US, mais aussi le franc suisse (+7% t/t) dans le sillage du resserrement monétaire de la Banque nationale suisse.

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.
Source : données Bloomberg au 31//12/2022.

FCPE HSBC EE ISR

Information relative aux éléments de rémunération dans le cadre de la Directive 2011/61/UE

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC EE ISR

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2022

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2022 représentent une population de 319 personnes en moyenne sur l'année avec 309 personnes à fin 2022. A fin décembre 2022, 38 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions de support.

AMFR 2022	2022				
	Total Fixed Pay paid in 2022	Total Variable Pay (VP) paid in March 2022 (in respect of performance year 2021) + Deferred VP that vested in 2022	Of which non Deferred Variable Pay	Of which Deferred Variable Pay (*)	Total in € (EUR)
Total AMFR staff including 'employees on assignment to AMFR' and AMFR branches (excluding 'employees assigned outside of AMFR')	27 757 197	12 094 274	10 411 411	1 682 863	39 851 471
Of which 2022 AMFR MRTs (UCITS Material Risk Takers) (46 employees) **	7 151 069	5 173 687	3 620 707	1 552 981	12 324 756
Of which Senior Management (15 Employees) **	2 435 729	1 521 288	972 472	548 815	3 957 017

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2022 ainsi que le cash différé indexé payé en 2022.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2022 par les collaborateurs.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement d'Entreprise HSBC EE ISR (ex HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE)

Compartiments :

HSBC EE ISR ACTIONS EURO (ex HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES)

HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE (ex HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE)

HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE (ex HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 décembre 2022

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement d'Entreprise
HSBC EE ISR (ex HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE)

Coeur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC EE ISR (ex HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE) constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciationsnous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 19/07/2023 18:24:21

Séverine Ernest
Associée

Bilan actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : HSBC EE ISR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**276 209 752,06**	**370 795 658,66**
OPC MAÎTRE		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées	**108 791 059,45**	**156 041 797,52**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	108 476 779,09	155 727 517,16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	314 280,36	314 280,36
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**154 518 692,61**	**201 753 861,14**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	154 518 692,61	201 753 861,14
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers	**12 900 000,00**	**13 000 000,00**
CRÉANCES	**21 694,20**	**93 030,05**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	21 694,20	93 030,05
COMPTES FINANCIERS	**4 403 798,46**	**3 964 422,31**
Liquidités	4 403 798,46	3 964 422,31
TOTAL DE L'ACTIF	**280 635 244,72**	**374 853 111,02**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : HSBC EE ISR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	283 039 185,17	320 291 988,47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 453 375,63	54 640 822,61
Résultat de l'exercice (a,b)	1 849 140,39	-883 306,28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**280 434 949,93**	**374 049 504,80**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**200 294,79**	**803 606,22**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	200 294,79	803 606,22
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**280 635 244,72**	**374 853 111,02**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : HSBC EE ISR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : HSBC EE ISR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 755,70	
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 941 020,39	789 928,39
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt	2 337,78	
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**3 949 113,87**	**789 928,39**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	17 984,73	14 977,10
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**17 984,73**	**14 977,10**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**3 931 129,14**	**774 951,29**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 185 209,74	2 095 512,19
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	361 100,48	451 113,95
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**2 107 019,88**	**-869 446,95**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-257 879,49	-13 859,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**1 849 140,39**	**-883 306,28**

Annexes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le FCPE HSBC EE ISR (ex HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE), est composé de trois compartiments.

Compartiments de l'OPC

- HSBC EE ISR ACTIONS EURO
  (ex HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES)
- HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE
  (ex HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE)
- HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE
  (ex HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE)

Fermeture de compartiment au cours de l'exercice :

- Néant

Devises de référence des compartiments

- HSBC EE ISR ACTIONS EURO : Euro
- HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE: Euro
- HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE : Euro

Devise d'agrégation

La devise, dans laquelle les documents de synthèse des compartiments de l'OPC ont été agrégés, est l'euro.

Méthodes de conversion des devises retenues pour l'agrégation des comptes

Les comptes, dont la devise de référence n'est pas l'euro, ont été convertis avec les cours des devises au jour de l'évaluation.

Méthode d'agrégation des comptes

En l'absence d'opérations réciproques, les comptes consolidés résultent d'une simple agrégation des comptes individuels de chaque compartiment.
Ainsi, les comptes de même nature ont été cumulés les uns avec les autres.

Compartiment :

HSBC EE ISR ACTIONS EURO

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE ISR ACTIONS EURO est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) HSBC EE ISR.

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE ISR ACTIONS EURO – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE ISR

Code AMF: 990000087369

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le Compartiment a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion exposée sur les marchés d'actions de pays de la zone euro en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.

  Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : MSCI EMU (NR).

  Le Compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du Compartiment est une gestion directe en actions de la zone euro au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable).

  Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.

  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix et liquidité.

  Le Compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif net sur les marchés actions de pays de la zone Euro tout en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.

  L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.

  Les investissements en actions seront effectués :
  - directement, en valeurs de toutes tailles de capitalisations, sur les marchés d'actions de pays de la zone Euro et, à titre accessoire, sur les marchés d'actions hors zone Euro.
  - indirectement - dans la limite de 10% maximum de l'actif net du Compartiment - par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.
- Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (marchés réglementés, organisés et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion.

  Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du Compartiment.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

  La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible ← → A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 6.

  Cette classification correspond à la volatilité du marché actions de la zone Euro.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce compartiment (Cf. règlement du FCPE - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,16%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

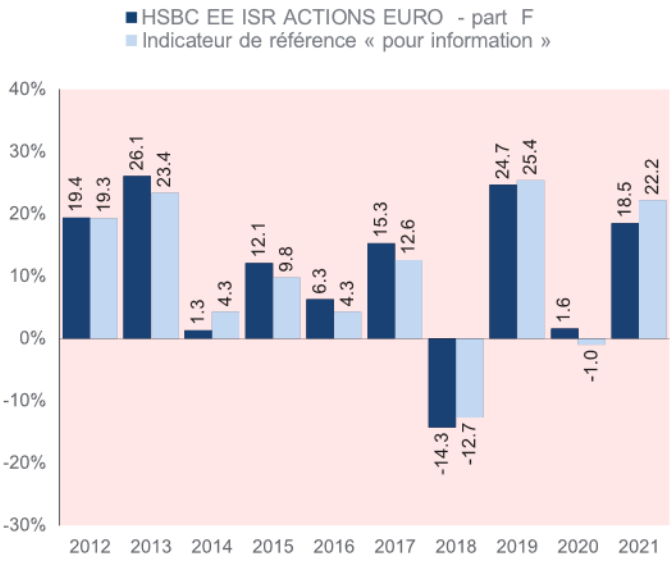

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 16 juin 2021, la structure d'investissement du Compartiment a été modifiée suite à l'abandon par celui-ci de son statut de compartiment nourricier.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 7 mars 2005.
- La part F est réputée créée le 7 mars 2005.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE ISR. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE ISR n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE ISR ACTIONS EURO – part E

Compartiment du FCPE HSBC EE ISR

Code AMF: 990000109829

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le Compartiment a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion exposée sur les marchés d'actions de pays de la zone euro en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.

  Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : MSCI EMU (NR).

  Le Compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du Compartiment est une gestion directe en actions de la zone euro au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable).

  Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.

  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix et liquidité.

  Le Compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif net sur les marchés actions de pays de la zone Euro tout en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.

  L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.

  Les investissements en actions seront effectués :
  - directement, en valeurs de toutes tailles de capitalisations, sur les marchés d'actions de pays de la zone Euro et, à titre accessoire, sur les marchés d'actions hors zone Euro.
  - indirectement - dans la limite de 10% maximum de l'actif net du Compartiment - par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.
- Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (marchés réglementés, organisés et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion.

  Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du Compartiment.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

  La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible ← → A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 6.

  Cette classification correspond à la volatilité du marché actions de la zone Euro.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce compartiment (Cf. règlement du FCPE - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,69%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise représentent 0,45% l'an maximum de l'actif net du compartiment.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

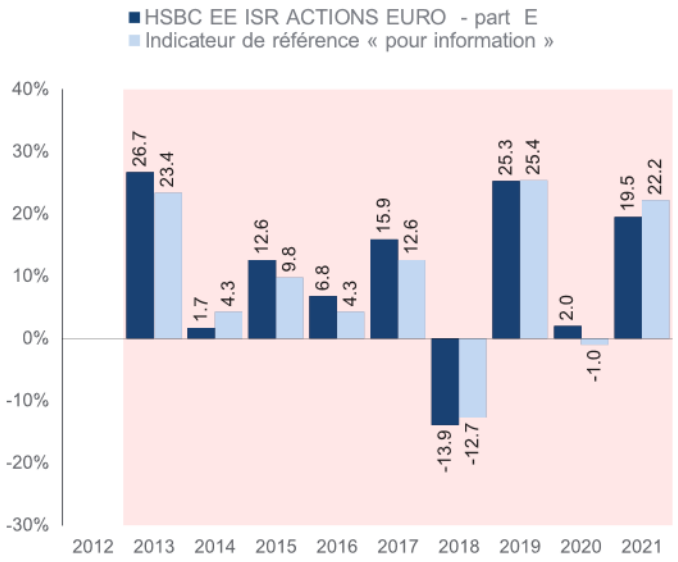

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 16 juin 2021, la structure d'investissement du Compartiment a été modifiée suite à l'abandon par celui-ci de son statut de compartiment nourricier.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 7 mars 2005.
- La part E a été créée le 15 octobre 2012.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE ISR. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE ISR n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE ISR ACTIONS EURO – part PF

Compartiment du FCPE HSBC EE ISR

Code ISIN: FR0014003WP0

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le Compartiment a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion exposée sur les marchés d'actions de pays de la zone euro en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.

  Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : MSCI EMU (NR).

  Le Compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du Compartiment est une gestion directe en actions de la zone euro au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable).

  Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.

  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix et liquidité.

  Le Compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif net sur les marchés actions de pays de la zone Euro tout en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.

  L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.

  Les investissements en actions seront effectués :
  - directement, en valeurs de toutes tailles de capitalisations, sur les marchés d'actions de pays de la zone Euro et, à titre accessoire, sur les marchés d'actions hors zone Euro.
  - indirectement - dans la limite de 10% maximum de l'actif net du Compartiment - par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.
- Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (marchés réglementés, organisés et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion.

  Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du Compartiment.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

  La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan.

  Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.

  Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 6.

  Cette classification correspond à la volatilité du marché actions de la zone Euro.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce compartiment (Cf. règlement du FCPE - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Gestionnaire le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,16%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 7 mars 2005.
- La part PF a été créée en 2021.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises.
- Catégorie de parts réservée aux organismes d'assurance.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE ISR. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE ISR n'est possible que si le dispositif d'épargne retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

Rapport d'activité

Politique de gestion

Les marchés actions européens sont en repli sur l'ensemble de l'année 2022 et ceci malgré un rebond important au cours du quatrième trimestre. Sur les neuf premiers mois de l'année, les indices ont été impactés par la dégradation du contexte géopolitique avec le conflit entre l'Ukraine et la Russie, les strictes mesures de confinement en Chine et par les niveaux d'inflation qui ont surpris à la hausse et ont entrainé un cycle de remontée des taux plus agressif que prévu de la part de la Réserve Fédérale américaine mais aussi des autres banques centrales.

Les indices de confiance du consommateur et des entreprises se sont dégradés et les marchés ont craint un ralentissement marqué de la croissance économique. La persistance d'un contexte toujours instable sur le plan géopolitique, avec notamment les tensions en Mer de Chine n'ont pas rassuré les marchés.

Au cours du dernier trimestre de l'année, les marchés se sont repris avec l'espoir que le point d'inflexion de l'inflation et des politiques monétaires n'étaient plus très loin. D'autre part le ralentissement économique anticipé tardait à se concrétiser avec des résultats d'entreprises plutôt solides et supérieurs aux attentes. Enfin les espoirs d'un desserrement des contraintes sanitaires en Chine ont aussi participé à ce regain de confiance.

Sur l'ensemble de l'année l'euro a sensiblement baissé contre dollar reflétant la différence de rythme entre les Etats-Unis et l'Europe dans la mise en œuvre de politiques monétaires plus restrictives.

Dans ce contexte, ce sont les secteurs défensifs qui résistent le mieux comme l'alimentation/boisson, la pharmacie, les télécoms, les services aux collectivités ou encore l'assurance. Notons évidemment la bonne performance de l'énergie en hausse sensible mais aussi la bonne résistance du secteur bancaire soutenu par la remontée des taux d'intérêt. Les secteurs plus cycliques (auto, transport, produits de base…) et ceux inversement corrélés aux taux d'intérêt ferment la marche (technologie, immobilier, équipements de santé, distribution spécialisée, consommation durable)

Attribution de performance

Sur la période, le Compartiment affiche une performance inférieure à celle de son indice de référence, le MSCI Emu.

La contribution de l'allocation sectorielle a été positive sur la performance relative du Compartiment. Les contributions positives proviennent essentiellement de la surexposition à l'assurance, la banque et les télécoms et de la sous-exposition à la consommation durable, la distribution spécialisée, l'immobilier et les semi-conducteurs. En revanche, le Compartiment a souffert de sa surexposition au secteur des services aux entreprises ainsi que de la sous-exposition à la pharmacie et à l'alimentation/boisson.

La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du Compartiment, notamment nos choix dans les biens d'équipements (Alstom, Saint Gobain et surtout absence du segment défense), l'énergie (sous-exposition aux compagnies pétrolières), la consommation durable (Kering, Seb), les produits de base (Akzo Nobel, DSM), le transport (Deutsche Post), l'automobile (Michelin) et la banque (KBC, Société générale). Notons les contributions positives de Carrefour dans la distribution alimentaire, de KPN et Orange dans les télécoms, de CNHI dans les capital goods, de Iberdrola dans les services aux collectivités, de

Publicis dans les médias, de Heineken dans l'alimentation/boisson ou de Relx dans les services aux entreprises.

Les facteurs ESG contribuent négativement à la performance relative du Compartiment. En plus de l'exclusion des valeurs de l'armement et la sous-exposition aux énergies fossiles (pétrole et gaz), il faut noter que la performance des valeurs les mieux notées sur les critères ESG est inférieure à celles plus mal notées (le premier quartile ESG sous-performe largement le troisième et quatrième quartile).

Politique de gestion

Au cours de la période, nous avons cédé Siemens (Q4 ESG) au bénéfice de CNHI et Rexel. Nous avons aussi cédé Vonovia (Q4 ESG) au profit de Sanofi et ASML. Nous avons, en début d'année, allégé nos positions sur des valeurs sensibles au cycle comme Metso, Deutsche Post, Saint Gobain, Société Générale ou encore Signify et renforcé Ahold, Carrefour, Enel et Iberdrola.

Nous avons cédé Telefonica (Q4 ESG) au bénéfice de Elisa. Nous avons aussi cédé ce qui restait de notre position Atos. Philips et Cap Gemini ont aussi été cédées (Q4 ESG). Enfin, nous avons cédé Sanofi, Intesa et allégé Allianz, Enel, Axa et Publicis afin de diminuer le poids du troisième quartile ESG et nous avons acquis Bawag, Merck, Vivendi, ASR, EDP et Pernod Ricard.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -14,60% pour la part E et de -14,99% pour la part F.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.

Le Compartiment HSBC EE ISR ACTIONS EURO prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le Compartiment a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du Compartiment. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :

https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre.

Philosophie ISR

www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)
110, esplanade de Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie
@ : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Quels critères ESG sont pris en compte ?
L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement

Source : HSBC Asset Management . A titre d'illustration uniquement.

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Emissions de carbone - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - Stress hydrique - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - Emissions toxiques et déchets - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - Dialogue social - Santé et sécurité - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - Déontologie et Fraude - Pratiques Anticoncurrentielles – Manipulation et malversation financière - Gouvernance d'Entreprise

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionnariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises ;
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance ;
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés ;
- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes

définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte ;

- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux.

Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG.

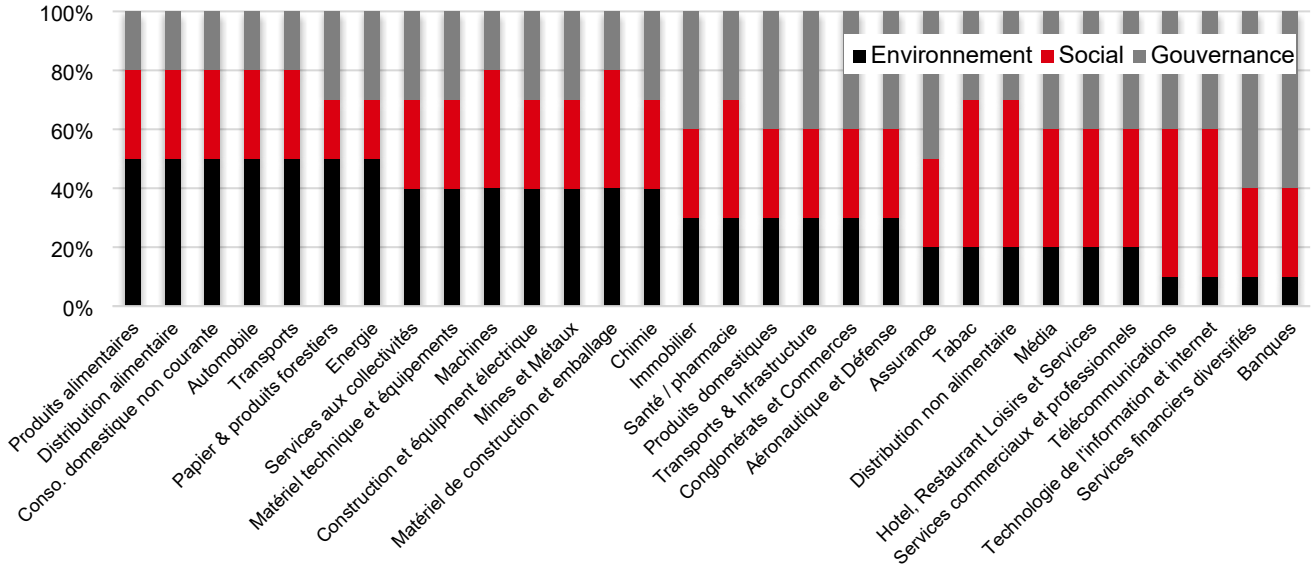

Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les OPC ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

- Univers d'investissement

Nom du compartiment	Indice de référence pour information	Univers d'investissement initial
HSBC EE ISR ACTIONS EURO	MSCI EMU NR	400 grandes et moyennes valeurs de la zone euro

Source : HSBC Asset Management au 30.09.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Ces univers initiaux peuvent être enrichis par l'ajout d'entreprises ou de valeurs ne faisant pas partie des indices de marchés mentionnés plus haut. Ces ajouts se font à la discrétion des gérants et des analystes.

L'univers ISR du Compartiment comprend les deux premiers quartiles des entreprises de chaque secteur, ainsi que des valeurs sélectionnées au sein du 3e quartile dans la limite de 15% maximum de l'actif net.
De plus, le Compartiment s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les actions des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les actions des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production de tabac.

Notre méthodologie de sélection ISR induit une sélectivité conduisant à l'exclusion de 25% des entreprises au sein d'un même secteur.

2ème étape : processus financier

Etapes du processus financier	HSBC EE ISR ACTIONS EURO
Processus d'investissement	**Analyse Profitabilité / Valorisation** Sélection des titres qui présentent le meilleur couple Profitabilité / Valorisation. Notre processus d'analyse a pour objectif de comprendre et de mesurer la profitabilité structurelle de l'entreprise
Construction et optimisation du portefeuille	Nous sélectionnons les sociétés sur lesquelles nous avons les plus fortes convictions, au regard de leur profitabilité et de leur valorisation.
Suivi des risques	Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux OPC. Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du Compartiment.

Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le Compartiment HSBC EE ISR ACTIONS EURO comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour le Compartiment conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR du Compartiment est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jours effectuées en fin de mois précédent. Au sein de chaque secteur, l'univers est segmenté en quartiles. Les valeurs classées en 4ème quartile sont exclues, il est possible d'investir dans la limite de 15 % maximum de l'actif net dans le 3ème quartile et sans aucune restriction dans celles classées dans les 1er et 2ème quartiles. En application de cette méthodologie de sélection

des valeurs, au sein d'un même secteur, au moins 25% des entreprises sont conduites à être exclues.

La mise en conformité du portefeuille du Compartiment avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit, en principe, être effectuée dans les 2 semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de 3 mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les Entreprises classées en 4ème quartile.

Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.
Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

Engagement direct. Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management :

https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,

- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites…), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Le Compartiment HSBC EE ISR ACTIONS EURO a fait le choix de ne pas prêter ses titres et exerce ainsi ses droits de vote sur la totalité des actions qu'il détient.

Bilan de la mise en œuvre de cette politique de vote et d'engagement

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans le Rapport d'activité de l'exercice des droits de vote :

https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel du FCPE.

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine

➔ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Correction du périmètre d'adhésion des organismes d'assurance

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Le périmètre d'adhésion des organismes d'assurance précisé dans le règlement du FCPE a été corrigé pour être élargi aux assureurs autres que les partenaires du Groupe HSBC.

Modification de la dénomination du compartiment

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Dans un objectif d'harmonisation de la dénomination des fonds d'épargne salariale présentant une approche extra-financière ISR gérés par HSBC Global Asset Management (France), le compartiment a adopté le 30 décembre 2022 la nouvelle dénomination HSBC EE ISR ACTIONS EURO.

A cette même date, le FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE (dont HSBC EE ISR ACTIONS EURO est l'un des compartiments) a adopté la nouvelle dénomination HSBC EE ISR.

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022 & 1er janvier 2023

Conformément au règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

En application de ce même texte réglementaire, a été introduite dans le règlement du FCPE une annexe détaillant, suivant un format imposé, la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre.
Cette annexe est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Dans la poursuite de la prise en compte dans le règlement du FCPE des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1er janvier 2022 a été complété le 1er janvier 2023 des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 96,48 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 96,48 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SIEMENS AG-REG		4 761 778,96
VONOVIA SE		3 869 293,69
ENEL SPA	1 717 368,45	2 092 194,72
KONINKLIJKE AHOLD NV	2 370 306,07	1 413 818,59
ASML HOLDING NV	3 124 999,98	593 661,20
CAPGEMINI SE	269 465,36	3 431 271,45
ALLIANZ SE-REG	578 714,39	2 853 183,65
SANOFI	1 676 053,78	1 682 135,71
INTESA SANPAOLO	486 691,77	2 849 470,03
CNH INDUSTRIAL NV	2 583 708,40	512 989,31

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,14%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d''investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,14%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO - E

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,69%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d''investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,69%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	**0,45%**

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

Performances

HSBC EE ISR ACTIONS EURO (F) (C) (EUR)

Indice de référence : 100% MSCI EMU (EUR) NR (Pour information)

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022

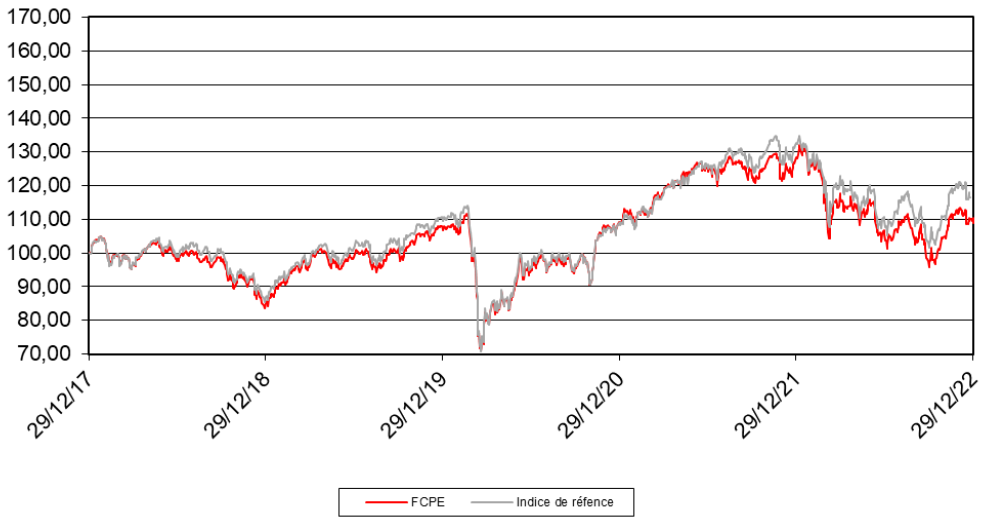

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

HSBC EE ISR ACTIONS EURO (E) (C) (EUR)

Indice de référence : 100% MSCI EMU (EUR) NR (Pour information)

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022

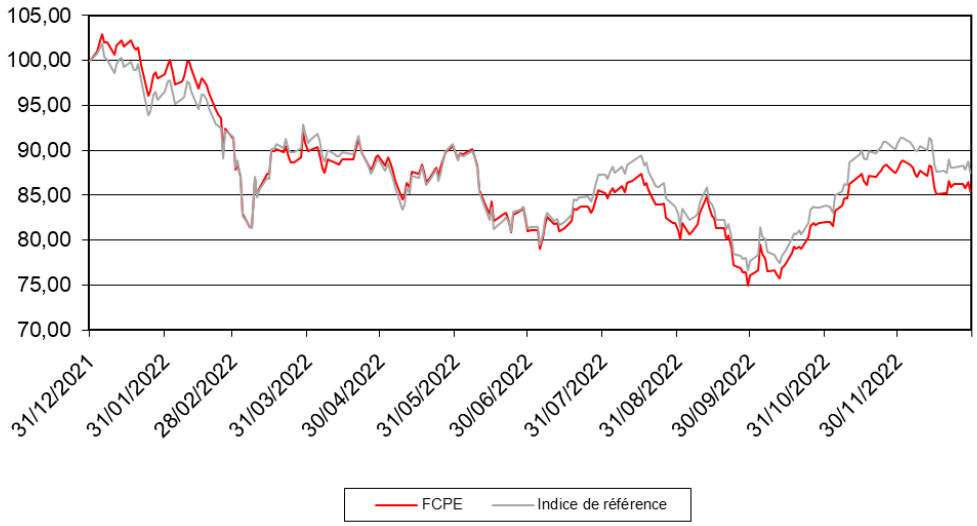

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022

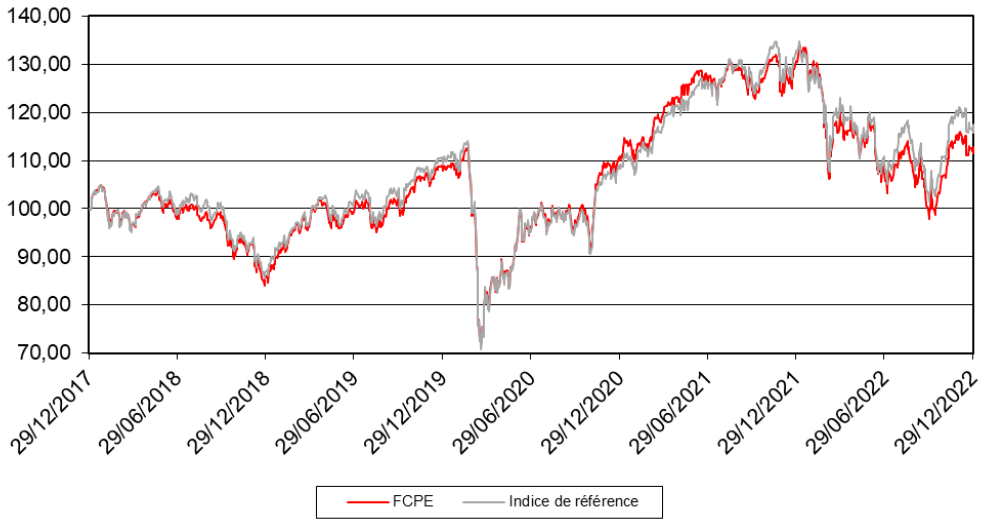

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

Indice de référence : 100% MSCI EMU (EUR) NR (Pour information)

Evolution de la structure de l'actif

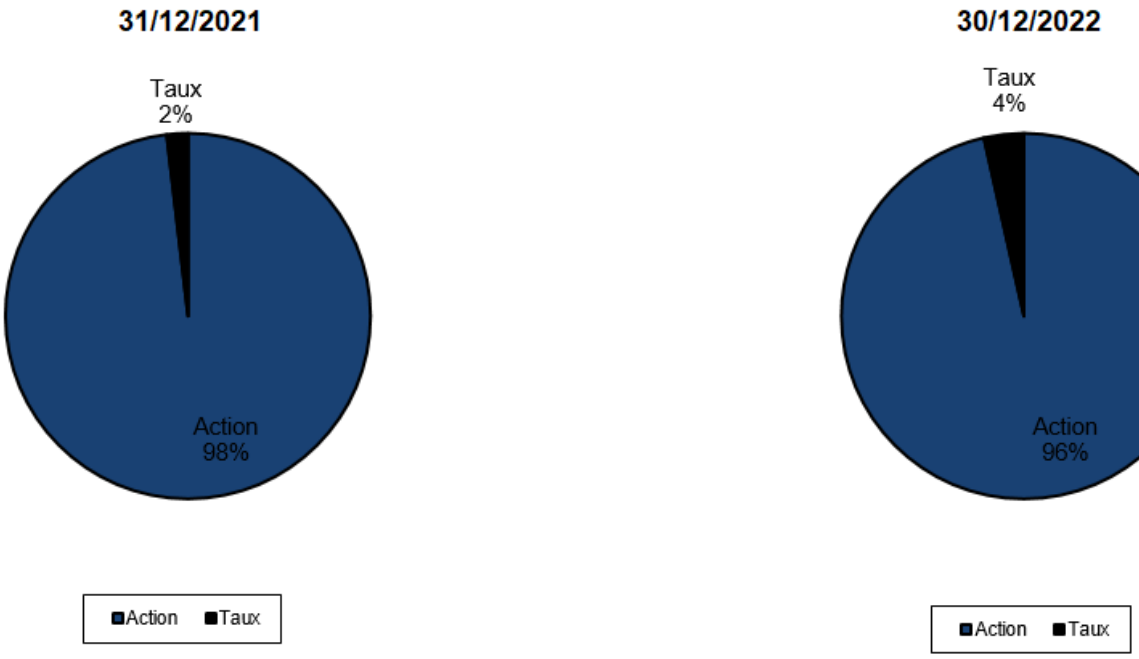

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 12187 HSBC EE ISR ACTIONS EURO

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**108 476 779,09**	**155 727 517,16**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées	**108 476 779,09**	**155 727 517,16**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	108 476 779,09	155 727 517,16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**3 480,38**	**43 104,49**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 480,38	43 104,49
COMPTES FINANCIERS	**4 099 678,05**	**3 422 528,00**
Liquidités	4 099 678,05	3 422 528,00
TOTAL DE L'ACTIF	**112 579 937,52**	**159 193 149,65**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 12187 HSBC EE ISR ACTIONS EURO

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	119 054 829,27	105 271 095,04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-8 945 378,34	53 668 122,05
Résultat de l'exercice (a,b)	2 328 365,41	-269 071,00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**112 437 816,34**	**158 670 146,09**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**142 121,18**	**523 003,56**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	142 121,18	523 003,56
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**112 579 937,52**	**159 193 149,65**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 12187 HSBC EE ISR ACTIONS EURO

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 12187 HSBC EE ISR ACTIONS EURO

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 871,86	
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 941 020,39	789 928,39
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt	2 337,78	
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**3 948 230,03**	**789 928,39**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	14 704,30	11 430,92
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**14 704,30**	**11 430,92**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**3 933 525,73**	**778 497,47**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 427 599,29	1 226 157,62
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	131 238,41	186 998,71
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**2 637 164,85**	**-260 661,44**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-308 799,44	-8 409,56
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**2 328 365,41**	**-269 071,00**

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et commissions :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	**Frais de gestion financière**			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,45% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente
		Actif net	0,65% l'an maximum	à la charge du Compartiment
	! " #&%&) $*+	Actif net	1,10% l'an maximum	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts PF	Actif net	1,10% l'an maximum	à la charge du Compartiment
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% TTC l'an maximum	à la charge du Compartiment
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs	à la charge du Compartiment
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	---

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Mécanisme de Swing Pricing

La Société de Gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du Compartiment HSBC EE ISR ACTIONS EURO dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans le Compartiment.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables au Compartiment.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du Compartiment.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite "swinguée" est la seule valeur liquidative du Compartiment, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité du Compartiment peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la Société de Gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO F	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 12187 HSBC EE ISR ACTIONS EURO

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**158 670 146,09**	**136 820 678,15**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	38 712 959,16	33 784 002,34
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-62 493 313,51	-36 825 207,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 433 110,64	56 218 688,61
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 137 516,88	-698 388,66
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	-139 296,29	69 724,78
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-15 245 437,72	-30 438 690,04
Différence d'estimation exercice N	*-13 246 419,97*	*1 999 017,75*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 999 017,75*	*-32 437 707,79*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 637 164,85	-260 661,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**112 437 816,34**	**158 670 146,09**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2022
Portefeuille : 12187 HSBC EE ISR ACTIONS EURO

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**38 712 959,16**	**33 784 002,34**
Versements de la réserve spéciale de participation	7 781 606,32	6 855 029,81
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		92,81
Versement de l'intéressement	4 211 551,50	2 703 780,18
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	2 391 081,05	6 091 845,78
Abondements de l'entreprise	2 993 209,61	2 813 840,41
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	21 216 075,75	15 047 532,64
Transferts provenant d'un CET	35 428,06	79 427,46
Transferts provenant de jours de congés non pris	84 006,87	192 453,25
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*4 591,29*	*3 272,35*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**62 493 313,51**	**36 825 207,65**
Rachats	30 802 293,86	22 867 309,16
Transferts à destination d'un autre OPC	31 691 019,65	13 957 898,49

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 099 678,05	3,65
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 099 678,05	3,65								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	3 480,38
TOTAL DES CRÉANCES		**3 480,38**
DETTES		
	Rachats à payer	27 922,19
	Frais de gestion fixe	114 198,99
TOTAL DES DETTES		**142 121,18**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-138 640,80**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO E		
Parts souscrites durant l'exercice	661 939,28300	15 386 426,38
Parts rachetées durant l'exercice	-1 044 050,52750	-25 192 774,10
Solde net des souscriptions/rachats	-382 111,24450	-9 806 347,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 090 535,90830	
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO F		
Parts souscrites durant l'exercice	1 182 583,54940	23 326 532,78
Parts rachetées durant l'exercice	-1 901 372,51440	-37 300 539,41
Solde net des souscriptions/rachats	-718 788,96500	-13 974 006,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 544 415,88650	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO E	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	200 801,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,69
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 095 559,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,14
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	2 328 365,41	-269 071,00
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**2 328 365,41**	**-269 071,00**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	607 274,73	59 868,20
Total	**607 274,73**	**59 868,20**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 721 090,68	-328 939,20
Total	**1 721 090,68**	**-328 939,20**

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS EURO

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 945 378,34	53 668 122,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-8 945 378,34**	**53 668 122,05**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 992 197,04	13 385 978,82
Total	**-1 992 197,04**	**13 385 978,82**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 953 181,30	40 282 143,23
Total	**-6 953 181,30**	**40 282 143,23**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**89 579 431,66**	**105 179 404,89**	**136 820 678,15**	**158 670 146,09**	**112 437 816,34**
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO E en EUR					
Actif net	16 131 928,35	16 458 585,00	41 251 046,83	39 650 121,98	25 074 912,96
Nombre de titres	908 432,69190	740 005,68410	1 817 622,28590	1 472 647,15280	1 090 535,90830
Valeur liquidative unitaire	17,757	22,241	22,695	26,924	22,993
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,51	0,91	0,35	9,08	-1,82
Capitalisation unitaire sur résultat	0,01	0,01	0,01	0,04	0,55
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO F en EUR					
Actif net	73 447 503,31	88 720 819,89	95 569 631,32	119 020 024,11	87 362 903,38
Nombre de titres	4 858 521,33500	4 706 904,80350	4 991 260,78520	5 263 204,85150	4 544 415,88650
Valeur liquidative unitaire	15,117	18,849	19,147	22,613	19,224
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,43	0,77	0,29	7,65	-1,53
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-0,06	-0,06	-0,06	0,37

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	9 807	1 970 226,30	1,75
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	32 800	2 734 864,00	2,43
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	70 502	2 480 260,36	2,20
FRESENIUS	EUR	68 609	1 800 986,25	1,60
MERCK KGA	EUR	13 968	2 526 811,20	2,25
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	13 217	4 017 968,00	3,58
SAP SE	EUR	42 433	4 090 116,87	3,64
TOTAL ALLEMAGNE			**19 621 232,98**	**17,45**
AUTRICHE				
BAWAG GROUP AG	EUR	30 432	1 515 513,60	1,35
OMV AG	EUR	49 324	2 372 484,40	2,11
TOTAL AUTRICHE			**3 887 998,00**	**3,46**
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	27 600	1 658 208,00	1,47
TOTAL BELGIQUE			**1 658 208,00**	**1,47**
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	467 569	2 634 283,75	2,34
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	49 749	535 796,73	0,48
IBERDROLA SA	EUR	436 227	4 767 961,11	4,24
INDITEX	EUR	68 101	1 692 309,85	1,51
TOTAL ESPAGNE			**9 630 351,44**	**8,57**
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	29 738	1 470 841,48	1,31
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	195 530	1 879 434,36	1,67
NESTE OYJ	EUR	56 895	2 447 622,90	2,18
TOTAL FINLANDE			**5 797 898,74**	**5,16**
FRANCE				
ALSTOM	EUR	52 818	1 205 306,76	1,07
AXA	EUR	115 360	3 005 704,80	2,67
CARREFOUR	EUR	142 855	2 234 252,20	1,99
KERING	EUR	7 547	3 588 598,50	3,19
MICHELIN (CGDE)	EUR	96 283	2 501 913,76	2,23
ORANGE	EUR	209 508	1 944 443,75	1,73
PERNOD RICARD	EUR	9 574	1 759 222,50	1,57
PLASTIC OMNIUM	EUR	55 072	747 877,76	0,66
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	35 159	2 089 147,78	1,86
REXEL	EUR	53 346	983 700,24	0,87
SAINT-GOBAIN	EUR	54 389	2 482 857,85	2,20

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	29 821	3 898 201,12	3,47
SEB	EUR	17 832	1 395 354,00	1,24
SOCIETE GENERALE SA	EUR	97 650	2 292 822,00	2,04
SR TELEPERFORMANCE	EUR	7 464	1 662 232,80	1,48
TOTALENERGIES SE	EUR	29 883	1 752 637,95	1,56
VIVENDI	EUR	172 940	1 541 587,16	1,37
TOTAL FRANCE			**35 085 860,93**	**31,20**
IRLANDE				
CRH PLC	EUR	74 677	2 763 795,77	2,46
TOTAL IRLANDE			**2 763 795,77**	**2,46**
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	334 084	1 680 442,52	1,50
TOTAL ITALIE			**1 680 442,52**	**1,50**
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	19 558	1 223 548,48	1,09
ASML HOLDING NV	EUR	4 098	2 064 572,40	1,83
ASR NEDERLAND NV	EUR	31 817	1 411 083,95	1,25
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	156 585	2 343 294,53	2,09
HEINEKEN	EUR	30 519	2 682 009,72	2,38
ING GROEP NV	EUR	275 197	3 133 943,44	2,79
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	87 359	2 344 715,56	2,09
KONINKLIJKE DSM	EUR	19 668	2 248 052,40	2,00
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	965 917	2 791 500,13	2,48
SIGNIFY NV	EUR	45 200	1 418 376,00	1,26
TOTAL PAYS-BAS			**21 661 096,61**	**19,26**
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	282 281	1 314 300,34	1,17
TOTAL PORTUGAL			**1 314 300,34**	**1,17**
ROYAUME-UNI				
RELX PLC	EUR	105 319	2 721 442,96	2,42
TOTAL ROYAUME-UNI			**2 721 442,96**	**2,42**
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	80 441	2 654 150,80	2,36
TOTAL SUISSE			**2 654 150,80**	**2,36**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**108 476 779,09**	**96,48**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**108 476 779,09**	**96,48**
Créances			**3 480,38**	
Dettes			**-142 121,18**	**-0,13**
Comptes financiers			**4 099 678,05**	**3,65**
Actif net			**112 437 816,34**	**100,00**

Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO F	**EUR**	**4 544 415,88650**	**19,224**
Part HSBC EE ISR ACTIONS EURO E	**EUR**	**1 090 535,90830**	**22,993**

Denomination du produit	HSBC EE ISR ACTIONS EURO
Identifiant d'entité juridique	9695000S9DGPEFFTSQ49
Date du Reporting	31/12/2022

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce réglement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ Ou ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:**__%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 51.14%

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés d'actions de pays de la zone euro au travers d'une sélection de titres d'entreprises choisis pour leurs qualités financières et pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance selon une approche best-in-class. Cette approche consiste à sélectionner les meilleures entreprises dans chaque secteur de l'économie selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, le dialogue social pour le pilier S et la gouvernance d'entreprise pour le pilier G.
De plus, le compartiment s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les

mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les actions des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les actions des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indicateur de référence. A titre d'information, la performance du compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence MSCI EMU (NR). Cet indicateur de référence n'a pas été désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales s'élève à 96.45% au 31 décembre 2022

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.

	Source Notation ESG*	ESG	E	G	S	Taux de Couverture
Fund	HSBC	6.69	7.85	6.3	6.37	100%

*Notation ESG HSBC Propriétaire (transparisé)

La stratégie de gestion du fonds consiste à sélectionner les entreprises ayant les meilleures notes ESG au sein de chaque secteur économique. Les entreprises ayant les plus faibles scores (25% les plus faibles) sont systématiquement exclus de la sélection.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le compartiment :
• Intensité de gaz à effet de serre des entreprises,
• Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : Exclusion des actions des sociétés dont l'essentiel de leur activité relève de l'exploration-production de combustibles fossiles.
• Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion
• Exposition à des armes controversées: Exclusion

De plus, le compartiment n'investira pas dans des actions, ni dans des titres assimilables à des actions d'entreprises, exposées à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous parmi les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Scores	Intensité carbone (Niveau 1+2)*	Taux de Couverture
Fund	118.24	100

* Exprimé en tonnes de CO2 / M$ du chiffre d'affaires en prenant en compte les émissions de niveaux 1 & 2.

Le politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa selection de titres. En outre, le fonds exclus de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissement sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon.

Le standard international du Greenhouse gaz protocol (GHG Protocol) a été créé en 1998 pour aider les entreprises à réaliser leur bilan carbone ou de gaz à effet de serre, en identifiant les principaux postes d'émissions directes et indirectes, pour mieux cibler les stratégies de réduction. Le GHG Protocol sert à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation des produits et des services des entreprises. Il est divisé en 3 niveaux (scopes) qui correspondent à des périmètres d'émission de CO2 :
• Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
• Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit. Une entreprise va comptabiliser dans son scope 2, les émissions liées à la production des énergies qu'elle utilise : électricité, vapeur, chaleur, froid et air comprimé. Ces émissions indirectes dépendent donc grandement de la source d'énergie primaire (pétrole, gaz, charbon, biomasse, éolien, solaire...) utilisée pour les produire.
• Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux autres émissions indirectes Les émissions carbone de niveau 3 ne sont pas encore intégrées au calcul des intensités carbone car ce périmètre d'émissions est difficile à appréhender et il n'est pas encore suffisamment prise en compte dans de bilan carbone des entreprises.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Non Applicable

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.
L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des decisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'Homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité. Dans ce compartiment, sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou d'au moins deux violations présumées. Les entreprises sont aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de prejudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.
Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

	Incidence 31/12/2022	Commentaires
Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	118.24	Le politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa selection de titres. En outre, le fonds exclus de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissement sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon.
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Un monitoring pré et post-trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCD
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion
Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	Un monitoring pré trade permet de s'assurer de l'exclusion des sociétés dont l'essentiel de l'activité relève de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossile. nous avons fait le choix d'exclure plus particulièrement les entreprises: -Impliquées dans l'exploitation fossile conventionnelle (S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues. Les entreprises impliquées dans l'exploitation pétrolière et gazifière doivent avoir plus de 15% de leur CapEx dédées aux énergies renouvelables. -Impliquées dans l'Exploitation fossile non conventionnelle (sables bitumeux, schistes bitumineux et exploitation pétrolière et gazière de l'Arctique pour plus de 5% de leur chiffre d'affaire). Un contrôle post trade est également en place pour s'assurer que les positions existantes sur ces émetteurs doivent être vendus dans les meilleurs délais.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituants la plus grande proportion d'investissements du produit financer au: 31 décembre 2022

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
IBERDROLA SA	Services aux Collectivités	4.24%	Espagne
SAP SE	Technologies de l'Information	3.64%	Allemagne
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Finance	3.57%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	3.47%	France
KERING	Consommation Discrétionnaire	3.19%	France
ING GROEP NV	Finance	2.79%	Pays-Bas
AXA SA	Finance	2.67%	France
KONINKLIJKE KPN NV	Services de Télécommunication	2.48%	Pays-Bas
CRH PLC	Matériaux	2.46%	Irlande
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Consommation Discrétionnaire	2.43%	Allemagne
RELX PLC	Industrie	2.42%	Royaume-Uni

HEINEKEN NV	Biens de Consommation de Base	2.39%	Pays-Bas
STMICROELECTRONICS NV	Technologies de l'Information	2.36%	Suisse
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance	2.34%	Espagne
MERCK KGAA	Santé	2.25%	Allemagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Bien que le mandat n'ait pas pour objectif des investissements durables, il s'engage à une proportion minimale de 10% de son actif en investissements durables . A la date du 31/12/2022 , la proportion d'investissements durables était de 51.1%

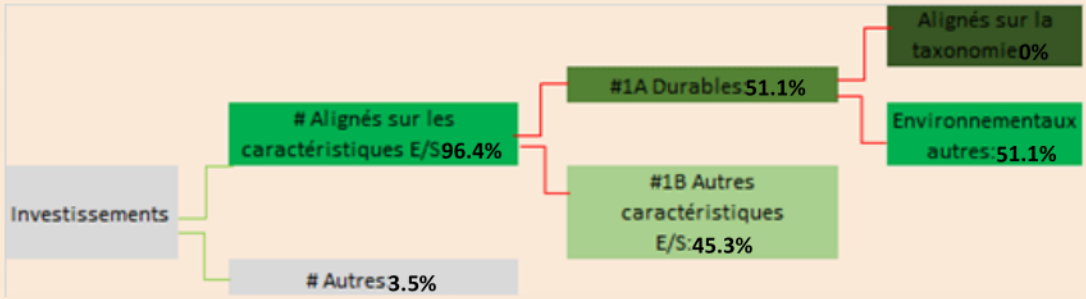

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilises pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres inclut** les investissements restants du produit qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie**#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objecifs environnementaux ou sociaux ;

- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Finance	19.25%
Industrie	18.74%
Consommation Discrétionnaire	11.26%
Services de Télécommunication	8.75%
Biens de Consommation de Base	8.02%
Technologies de l'Information	7.83%
Services aux Collectivités	6.9%
Énergie	5.85%
Matériaux	5.55%
Santé	4.33%
Autres	3.52%
Total	100%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment prend en considération deux indicateurs relatifs à l'environnement et applique notre politique de sortie du charbon ainsi que des exclusions sectorielles fixées par le référentiel du label.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?

Oui: ☐

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

Non: ✖

1 Les activites liees au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des criteres applicables aux activites economiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le reglement delegue (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : -du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; -**des dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; -**des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donne qu'il n'existe pas de methodologie appropriee pour determiner l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport a tous les investissements du produit financier, y corn pris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique represente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

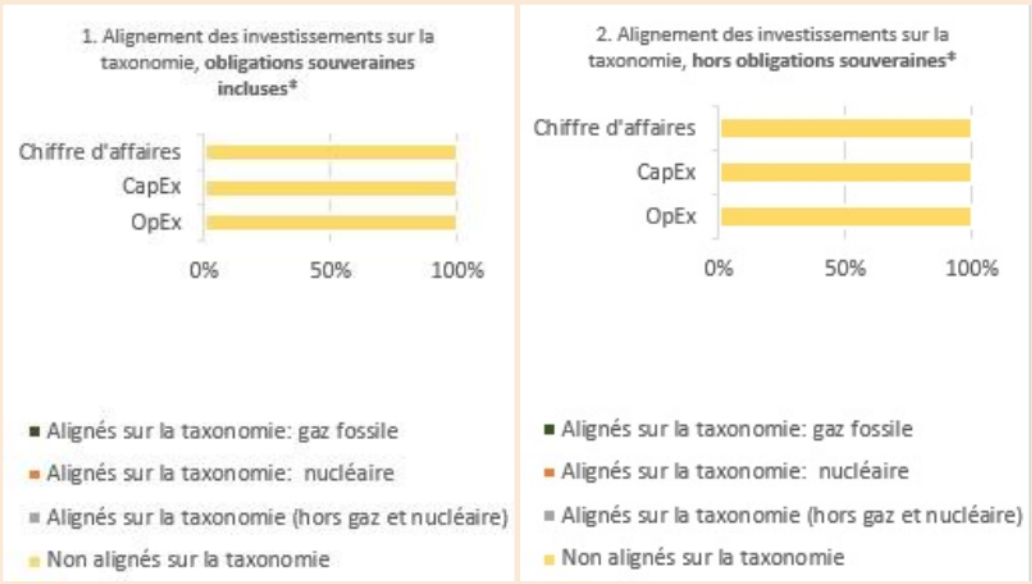

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Cela ne s'applique pas au mandat car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU).

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 51.14%.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

La catégorie "Autres" du fonds est composé liquidités et de parts d'OPCVM.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisi pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche « best-in-class » et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de chaque secteur selon des critères ESG. Au cours de l'année 2022, nous avons constamment ajusté le portfeuille afin de respecter nos engagements . A titre d'exemple, nous avons cédé nos titres Telefonica, Siemens ou encore Vonovia qui n'étaient plus compatibles avec nos objectifs.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le Compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable.

Compartiment :

HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE

FCPE HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE ISR

Code AMF: 990000087389

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Le Compartiment a pour objectif de gestion de valoriser à long terme le capital investi en sélectionnant essentiellement des obligations émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière au travers de son investissement entre 90% et 95% en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND – catégorie d'actions IC de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND est géré au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères ESG
    - pour les valeurs d'entreprises : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
    - pour les émissions gouvernementales : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.

  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation et liquidité.

  Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est un compartiment solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés.

  La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.

  Pour la part de l'actif du Compartiment non investie en titres solidaires, les investissements seront effectués :
  - entre 90% et 95% maximum de l'actif en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND – catégorie d'actions I,
  - à titre accessoire, en liquidités.
- Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant :

  95% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR.

  Le Compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le Compartiment est exposé sur les marchés de taux de la zone euro, avec une possibilité d'intervenir à titre accessoire sur les marchés de taux hors zone euro.

  L'exposition sur les marchés de taux représente au minimum 90% de l'actif du Compartiment.
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 3 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

  La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 3.

  Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations libellées en euros.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place au sein du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND (Cf Prospectus de ce compartiment - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,63%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

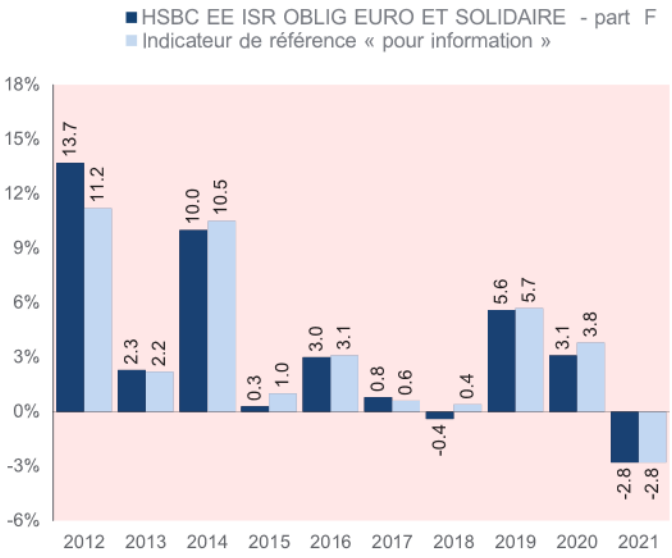

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 31 mars 2021, l'indicateur de référence 95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% EONIA est remplacé par l'indicateur de référence 95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 7 mars 2005.
- La part F est réputée créée le 7 mars 2005.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE ISR. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
  Les documents d'information du compartiment sous-jacent HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND (DICI/ prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE ISR n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE – part E

Compartiment du FCPE HSBC EE ISR

Code AMF: 990000114409

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Le Compartiment a pour objectif de gestion de valoriser à long terme le capital investi en sélectionnant essentiellement des obligations émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière au travers de son investissement entre 90% et 95% en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND – catégorie d'actions IC de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND est géré au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères ESG
    - pour les valeurs d'entreprises : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
    - pour les émissions gouvernementales : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.

  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation et liquidité.

  Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est un compartiment solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés.

  La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.

  Pour la part de l'actif du Compartiment non investie en titres solidaires, les investissements seront effectués :
  - entre 90% et 95% maximum de l'actif en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND – catégorie d'actions I,
  - à titre accessoire, en liquidités.
- Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant :

  95% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR.

  Le Compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le Compartiment est exposé sur les marchés de taux de la zone euro, avec une possibilité d'intervenir à titre accessoire sur les marchés de taux hors zone euro.

  L'exposition sur les marchés de taux représente au minimum 90% de l'actif du Compartiment.
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 3 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

  La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 3.

  Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations libellées en euros.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place au sein du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND (Cf Prospectus de ce compartiment - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,33%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise représentent 0,30% l'an maximum de l'actif net du compartiment.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

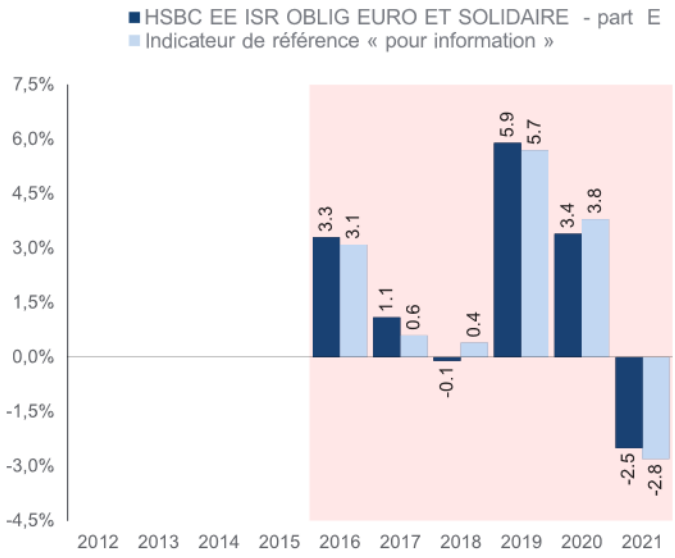

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 31 mars 2021, l'indicateur de référence 95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% EONIA est remplacé par l'indicateur de référence 95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 7 mars 2005.
- La part E a été créée le 13 mars 2015.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE ISR. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
  Les documents d'information du compartiment sous-jacent HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND (DICI/ prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE ISR n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE – part PF

Compartiment du FCPE HSBC EE ISR

Code ISIN: FR0014003WQ8

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Le Compartiment a pour objectif de gestion de valoriser à long terme le capital investi en sélectionnant essentiellement des obligations émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière au travers de son investissement entre 90% et 95% en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND – catégorie d'actions IC de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND est géré au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères ESG
    - pour les valeurs d'entreprises : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
    - pour les émissions gouvernementales : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.

  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation et liquidité.

  Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/ Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est un compartiment solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés.

  La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.

  Pour la part de l'actif du Compartiment non investie en titres solidaires, les investissements seront effectués :
  - entre 90% et 95% maximum de l'actif en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND – catégorie d'actions I,
  - à titre accessoire, en liquidités.
- Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant :

  95% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR.

  Le Compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le Compartiment est exposé sur les marchés de taux de la zone euro, avec une possibilité d'intervenir à titre accessoire sur les marchés de taux hors zone euro.

  L'exposition sur les marchés de taux représente au minimum 90% de l'actif du Compartiment.
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 3 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

  La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan.

  Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.

  Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 3.

  Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations libellées en euros.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place au sein du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND (Cf Prospectus de ce compartiment - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Gestionnaire le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,63%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 7 mars 2005.
- La part PF a été créée en 2021.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises.
- Catégorie de parts réservée aux organismes d'assurance.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE ISR. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
  Les documents d'information du compartiment sous-jacent HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND (DICI/ prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE ISR n'est possible que si le dispositif d'épargne retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

FCPE HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE est en permanence investi entre 90% et 95% de son encours en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS, le solde étant investi en titres solidaires.

D'un point de vue de comportement de marché, l'année 2022 a été caractérisée par une très forte hausse des taux d'intérêt gouvernementaux, générée par une accélération de l'inflation, et par un écartement des primes de risque crédit, majoritairement durant le 1er semestre. Les banques centrales, accusées d'avoir minimisé le caractère persistant de la hausse des prix, ont cherché à se rattraper en adoptant des discours très fermes, quitte à sacrifier temporairement la croissance économique, et en montant fortement les taux directeurs. Ainsi, la Fed a procédé à 7 hausses, faisant passer les taux de 0% à 4,25%. En zone euro, ils sont passés de 0% à 2,50% en quatre fois. Tant du côté de la Fed que de la BCE, le rythme a ralenti en décembre avec 50pb de hausse contre 75pb précédemment tandis que l'inflation progressait un peu moins vite que prévu en fin d'année. Mais face à des niveaux absolus toujours élevés, les banques centrales restent décidées à poursuivre le resserrement des conditions monétaires.

Dans ce contexte, le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND a maintenu une sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence, en lien avec les pressions inflationnistes et les anticipations de resserrement progressif des politiques monétaires des banques centrales. La taille du pari a cependant été réduite en fin d'année compte tenu du niveau atteint sur les taux d'intérêt. Concernant les dettes gouvernementales des pays périphériques, nous avons un peu réduit l'exposition sur la dette italienne pour revenir à un positionnement neutre à légèrement sous-pondéré, tandis que nous avons maintenu une modeste surpondération sur la dette d'Etat du Portugal.

Concernant le crédit, nous avons abordé l'année avec une surexposition stratégique sur le crédit, au détriment des taux gouvernementaux des pays « cœur », tout en gérant de façon active ce segment. Nous n'avons pas fondamentalement modifié ce positionnement durant la période, étant confortés par des résultats d'entreprises en moyenne meilleurs qu'attendu et par des perspectives favorables de la part des agences de notation quant aux évolutions des notations et des taux de défaut. De plus, des facteurs techniques tels que l'aversion au risque générée par un contexte géopolitique incertain et par une moindre visibilité des politiques de banques centrales dépendantes des statistiques d'inflation, nous ont paru également de nature à conduire à des écartements de spreads excessifs.

En matière de gestion, nous avons participé de façon sélective et ponctuelle au marché primaire. Les primes offertes par rapport au marché secondaire étaient un peu plus intéressantes qu'en 2021 et ces achats ont été l'occasion de faire quelques arbitrages, notamment en fonction de l'évolution des notes E, S et G des émetteurs, mais aussi afin d'optimiser le positionnement sur la courbe de crédit. Au cours de la deuxième partie de l'année, l'amélioration du marché a été l'occasion de réduire le positionnement sur la dette subordonnée d'assurance, contribuant à réduire le risque crédit global du portefeuille en fin d'année.

En terme de performance, le fort écartement des primes de risque crédit au 1er semestre a été particulièrement défavorable à la performance mais l'amélioration de certains des facteurs techniques mentionnés et l'attractivité des taux de rendement du crédit par rapport aux risques sous-

jacents ont permis une correction qui a joué positivement sur la performance relative, surtout au 4ème trimestre. Au final, la performance brute est négative à hauteur de 17pb.

A fin décembre, la duration du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND était de 6.41, et le rendement courant de 4.13%, pour un rendement de l'indice à 3.43%.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -16,59% pour la part E et de -16,84% pour la part F.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.

Le Compartiment HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE est en permanence investi entre 90% et 95% de son encours en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS, le solde étant investi en titres solidaires.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :

https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre.

FCPE HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE

Philosophie ISR

www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)
110, esplanade de Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie
@ : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Quels critères ESG sont pris en compte ?
L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement

Source : HSBC Asset Management, (A titre d'illustration uniquement).

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Emissions de carbone - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - Stress hydrique - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - Emissions toxiques et déchets - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - Dialogue social - Santé et sécurité - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - Déontologie et Fraude - Pratiques Anticoncurrentielles – Manipulation et malversation financière - Gouvernance d'Entreprise

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionnariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises ;
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance.
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés ;
- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte.

- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux.

Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement

FCPE HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE

Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR pour chacun des compartiments de la SICAV HSBC RIF.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG.

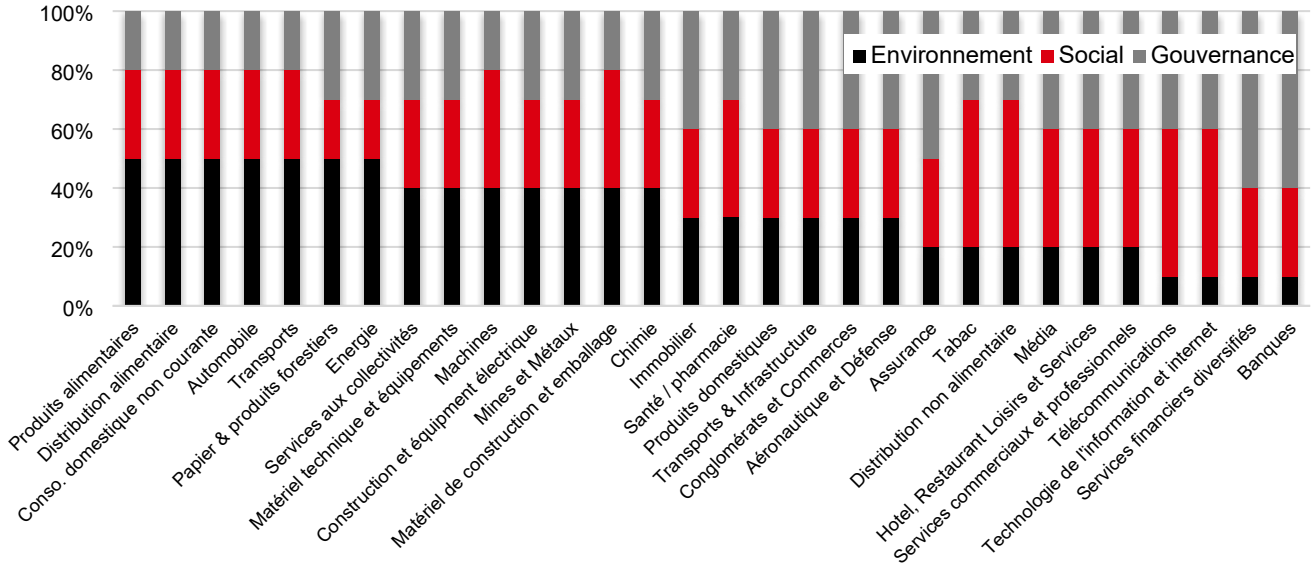

Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

- Univers d'investissement

Nom du compartiment	Indice de référence pour information	Univers d'investissement initial
HSBC RIF – SRI EURO BOND	Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM	4 000 titres obligataires libellés en euro

Source : HSBC Asset Management au 31/12/2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Ces univers initiaux peuvent être enrichis par l'ajout d'entreprises ou de valeurs ne faisant pas partie des indices de marchés mentionnés plus haut. Ces ajouts se font à la discrétion des gérants et des analystes.

- Les émetteurs de l'univers d'investissement sont classés par rapport à leurs pairs au sein de chacun des 30 secteurs (approche « best-in-class ») selon une méthodologie propriétaire. Les scores ESG proviennent de MSCI ESG Research auxquels ; nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G représentative des spécificités de chacun des secteurs.
  La pondération des trois piliers ESG est déterminée au sein de chaque secteur en fonction de l'expérience que nous cumulons depuis juin 2001. Nous avons créé 30 secteurs qui correspondent à des secteurs existants chez MSCI et à l'un des 4 niveaux ci-après : 10 secteurs, 24 groupes d'industries, 68 industries et 154 sous-industries. Ces 30 secteurs qui accordent un poids spécifique aux piliers E, S et G permettent de donner une note globale ESG à chaque entreprise de l'univers. Les notes E, S et G fournies par MSCI ESG Research sont intégrées et pondérées par le poids déterminé au sein de chacun des 30 secteurs et sont modifiées le cas échéant par l'analyste Actions/ESG et/ou Crédit/ESG en charge du secteur.

- Cette notation est enrichie par les informations fournies par Sustainalytics, ISS-Ethix et Trucost et par les rencontres avec les équipes dirigeantes des entreprises. Ces rencontres permettent aux analystes d'étayer leur opinion sur les entreprises étudiées en évoquant avec elles les thématiques ESG qui leur sont propres.

- **Cas des émissions gouvernementales**
  Les émissions gouvernementales sont classées en fonction des notes attribuées par l'agence de notation ISS-Oekom. La notation des pays est le résultat de la prise en compte de 100 critères dont 30 % sont qualitatifs répartis en deux piliers : Social dont Gouvernance (50%) et Environnemental (50%). La note finale est mise à jour annuellement et nous permet de classer les pays.
  L'univers d'investissement ISR est défini selon les notations ISS-Oekom de la façon suivante :
  - Pour les pays notés entre A+ et B- : aucune contrainte.
  - Pour les pays classés en C+ : le poids de ces Etats dans le portefeuille ne peut pas dépasser le poids qu'ils représentent dans l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM.
  - Pour les pays notés entre C et D- : les investissements ne sont pas autorisés en raison de leurs mauvaises pratiques sociales et environnementales relativement à leurs pairs.

Pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND, les valeurs classées en 4ème quartile sont exclues, il est possible d'investir dans la limite de 10% maximum de l'actif net et de 8 émetteurs classés dans le 3ème quartile et sans aucune restriction dans celles classées dans les 1er et 2ème quartiles.

De plus, le compartiment s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.

Sur l'ensemble des compartiments notre méthodologie de sélection ISR induit une sélectivité conduisant à l'exclusion de 25% des entreprises au sein d'un même secteur.

2ème étape : processus financier

Etapes du processus financier	**HSBC RIF –SRI Euro Bond**
Processus d'investissement	**Gestion fondamentale active**, qui vise à identifier et exploiter les inefficiences de marché. Plusieurs sources de performances peu corrélées entre elles peuvent permettre de maximiser les sources de performance.
Construction et optimisation du portefeuille	Nous sélectionnons les titres obligataires qui reflètent ces choix stratégiques, selon leur valorisation et la liquidité du marché.
Suivi des risques	Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux fonds. Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment.

Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jours effectuées en fin de mois précédent.

La mise en conformité du portefeuille du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit être effectuée dans les deux semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de trois mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les entreprises classées en 4ème quartile.

Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - **Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique** lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.
Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

Engagement direct. Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie

d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management :

https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,

- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites…), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes,

les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND a fait le choix de ne pas prêter ses titres.

Bilan de la mise en œuvre de cette politique de vote et d'engagement

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans le Rapport d'activité de l'exercice des droits de vote :

https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel du FCPE.

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Nouvelle dénomination de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate
➔ date de prise d'effet : 24 août 2021

Depuis le 24 août 2021, l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate a comme nouvelle dénomination Bloomberg Euro Aggregate.

Le règlement du FCPE a été actualisé de ce changement.

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine
➔ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Correction du périmètre d'adhésion des organismes d'assurance

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Le périmètre d'adhésion des organismes d'assurance précisé dans le règlement du FCPE a été corrigé pour être élargi aux assureurs autres que les partenaires du Groupe HSBC.

Modification de la dénomination du compartiment

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Dans un objectif d'harmonisation de la dénomination des fonds d'épargne salariale présentant une approche extra-financière ISR gérés par HSBC Global Asset Management (France), le compartiment a adopté le 30 décembre 2022 la nouvelle dénomination HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE.

A cette même date, le FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE (dont HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE est l'un des compartiments) a adopté la nouvelle dénomination HSBC EE ISR.

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022 & 1er janvier 2023

Conformément au règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

En application de ce même texte réglementaire, a été introduite dans le règlement du FCPE une annexe détaillant, suivant un format imposé, la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre.
Cette annexe est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Dans la poursuite de la prise en compte dans le règlement du FCPE des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1er janvier 2022 a été complété le 1er janvier 2023 des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 99,38 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 99,38 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	12 076 717,49	14 889 559,75

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,30%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d''investissement	0,32%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	*0,41%*
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	*-0,09%*
Autres frais supportés par le FCPE	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,62%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE - E

Frais de fonctionnement et de gestion	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d''investissement	0,32%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	*0,41%*
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	*-0,09%*
Autres frais supportés par le FCPE	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,32%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	**0,30%**

FCPE HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE

Performances

HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE (F) (C) (EUR)

Indice de référence : 95% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% ESTR

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022

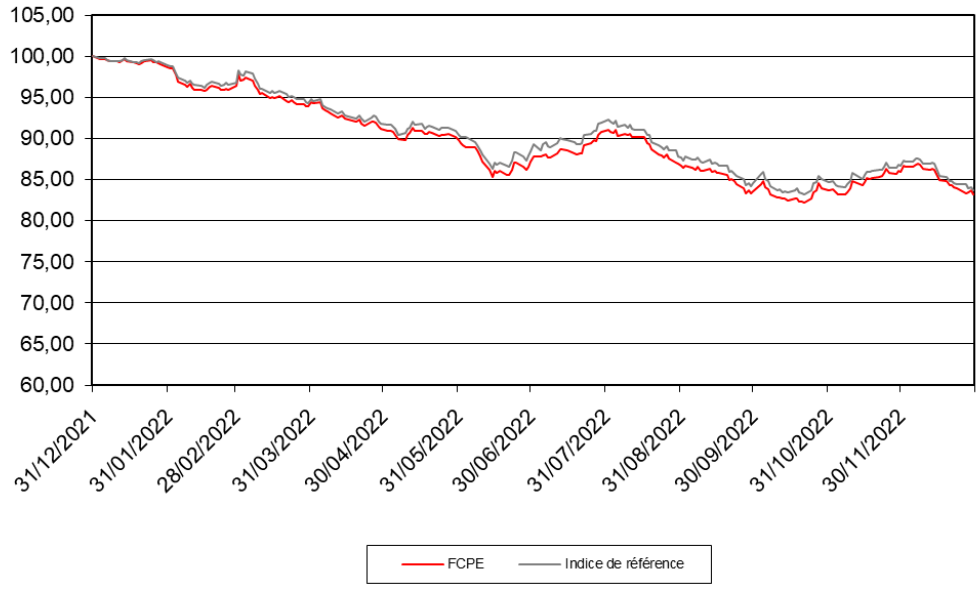

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022

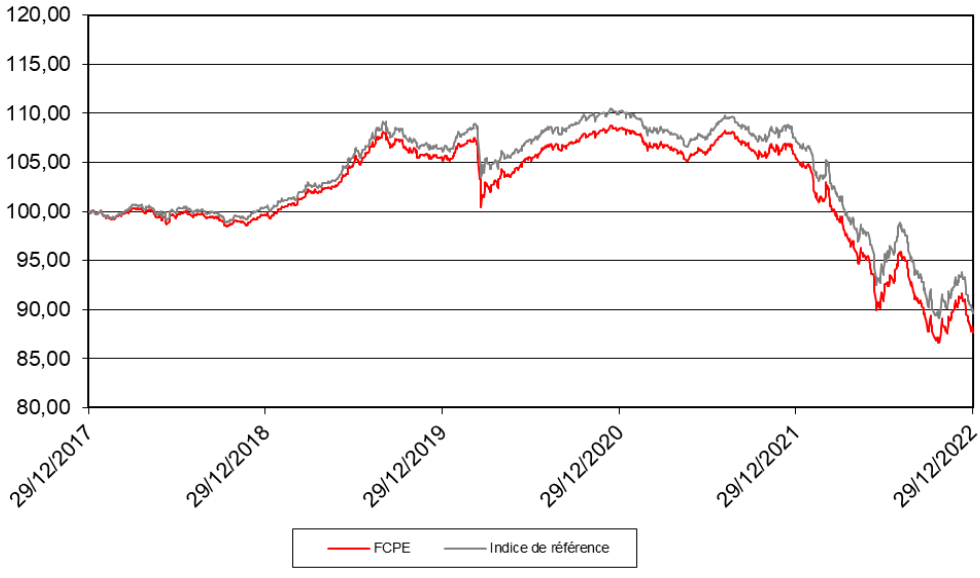

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE

HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE (E) (C) (EUR)

Indice de référence : 95% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% ESTR

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022

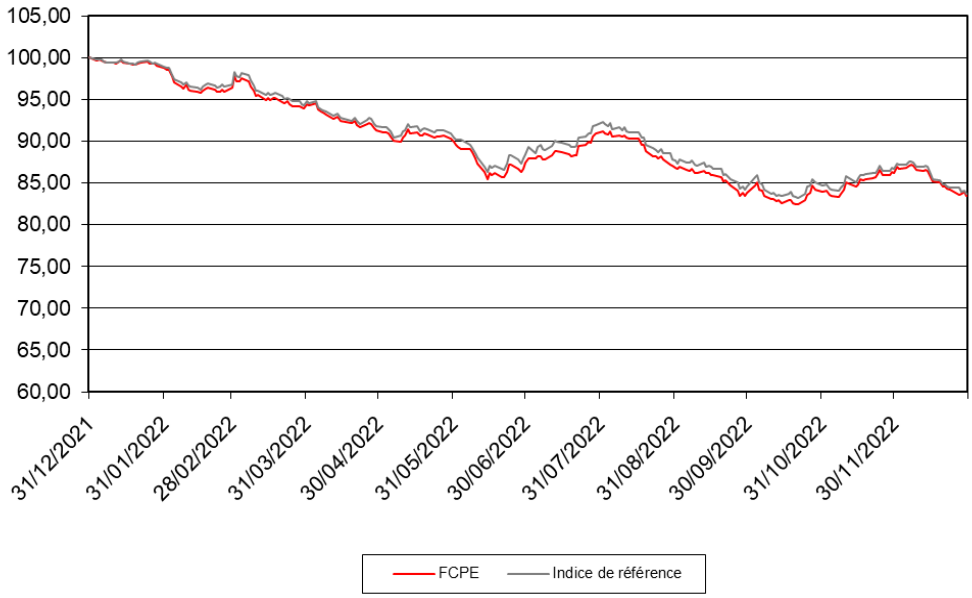

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022

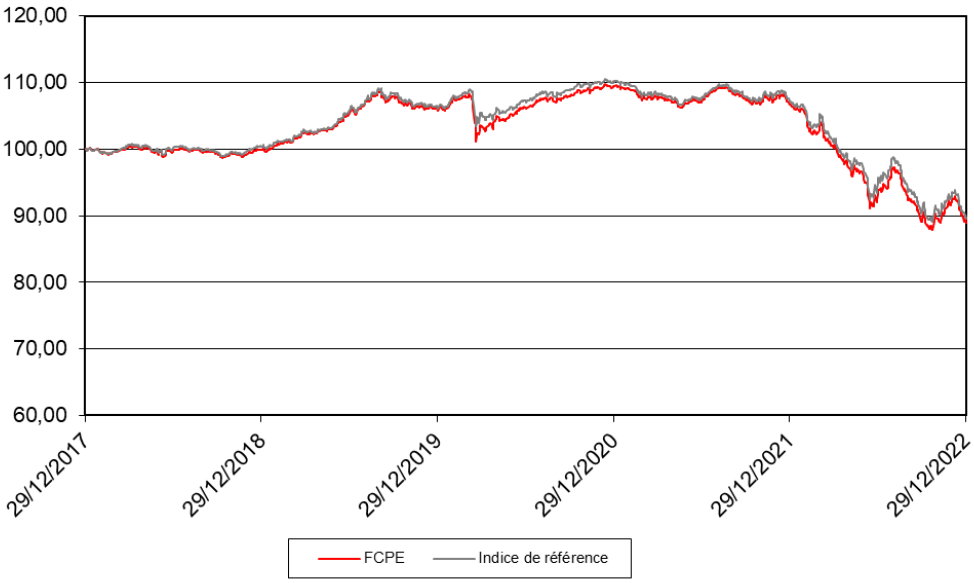

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE

Indice de référence : 95% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% ESTR

Evolution de la structure de l'actif

31/12/2021

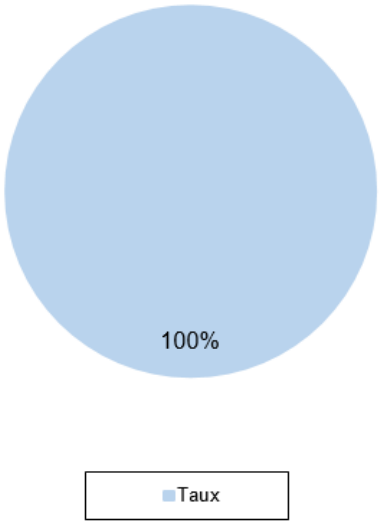

30/12/2022

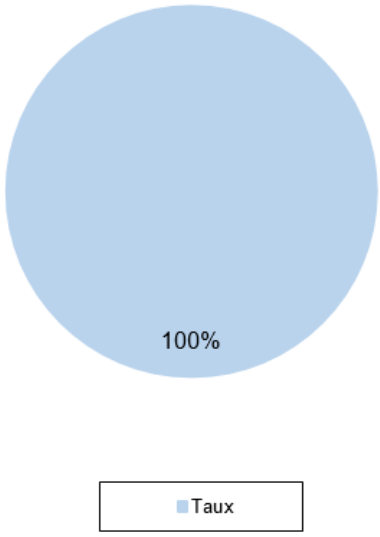

FCPE HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 12188 HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**42 196 190,05**	**53 647 973,86**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**39 196 190,05**	**50 547 973,86**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	39 196 190,05	50 547 973,86
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers	**3 000 000,00**	**3 100 000,00**
CRÉANCES	**16 253,73**	**13 585,72**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	16 253,73	13 585,72
COMPTES FINANCIERS	**244 885,63**	**246 572,70**
Liquidités	244 885,63	246 572,70
TOTAL DE L'ACTIF	**42 457 329,41**	**53 908 132,28**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 12188 HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	43 109 705,59	53 235 295,96
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-649 087,04	581 292,80
Résultat de l'exercice (a,b)	-11 587,21	-16 656,46
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**42 449 031,34**	**53 799 932,30**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**8 298,07**	**108 199,98**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	8 298,07	108 199,98
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**42 457 329,41**	**53 908 132,28**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 12188 HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 12188 HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	228,84	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**228,84**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 739,92	2 277,55
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**1 739,92**	**2 277,55**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-1 511,08**	**-2 277,55**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	95 266,94	113 802,72
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	84 596,82	98 007,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-12 181,20**	**-18 072,99**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	593,99	1 416,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-11 587,21**	**-16 656,46**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé sont des billets à ordre émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Ils sont valorisés à la valeur nominale augmentée du coupon couru.

FCPE HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et commissions :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1 et 2	**Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion**			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,30% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente au prorata du nombre de salariés porteurs de parts inscrits à ses effectifs
			0,06% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an (honoraires du commissaire aux comptes)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts F	Actif net	0,36% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,06% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an.)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts PF	Actif net	0,36% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,06% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an.)	à la charge du Compartiment
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,40% TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents	à la charge du Compartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement Sur chaque transaction	Néant	---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant	---

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE F	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 12188 HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**53 799 932,30**	**56 398 574,10**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	16 250 653,22	13 184 901,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-19 074 453,22	-14 325 883,54
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	95 388,95	567 325,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-744 913,52	
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-7 865 395,19	-2 006 911,43
Différence d'estimation exercice N	*-5 429 444,63*	*2 435 950,56*
Différence d'estimation exercice N-1	*-2 435 950,56*	*-4 442 861,99*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-12 181,20	-18 072,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**42 449 031,34**	**53 799 932,30**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2022
Portefeuille : 12188 HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**16 250 653,22**	**13 184 901,00**
Versements de la réserve spéciale de participation	2 513 249,01	1 929 983,21
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		80,57
Versement de l'intéressement	2 429 473,90	2 525 156,68
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	904 483,91	2 107 216,32
Abondements de l'entreprise	1 165 594,09	1 597 758,59
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	9 087 634,18	4 986 581,78
Transferts provenant d'un CET	18 089,80	24 183,74
Transferts provenant de jours de congés non pris	132 128,33	13 940,11
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*2 319,22*	*2 764,46*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**19 074 453,22**	**14 325 883,54**
Rachats	8 591 284,56	10 673 917,88
Transferts à destination d'un autre OPC	10 483 168,66	3 651 965,66

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							244 885,63	0,58
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	244 885,63	0,58								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	6 333,49
	Rétrocession de frais de gestion	9 920,24
TOTAL DES CRÉANCES		**16 253,73**
DETTES		
	Rachats à payer	2 836,05
	Frais de gestion fixe	5 462,02
TOTAL DES DETTES		**8 298,07**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**7 955,66**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE E		
Parts souscrites durant l'exercice	775 957,92410	12 372 339,55
Parts rachetées durant l'exercice	-821 263,10620	-13 184 427,44
Solde net des souscriptions/rachats	-45 305,18210	-812 087,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 815 564,94080	
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE F		
Parts souscrites durant l'exercice	250 102,30220	3 878 313,67
Parts rachetées durant l'exercice	-369 302,50860	-5 890 025,78
Solde net des souscriptions/rachats	-119 200,20640	-2 011 712,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 103 343,22650	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE E	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	933,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Rétrocessions des frais de gestion	26 256,03
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	51 943,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	15 950,71

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			39 196 190,05
	FR0007486634	HSBC Monetaire	18 218,93
	FR0010489567	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	39 177 971,12
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**39 196 190,05**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-11 587,21	-16 656,46
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-11 587,21**	**-16 656,46**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	24 767,25	28 802,69
Total	**24 767,25**	**28 802,69**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-36 354,46	-45 459,15
Total	**-36 354,46**	**-45 459,15**

FCPE HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-649 087,04	581 292,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-649 087,04**	**581 292,80**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-407 101,77	353 400,31
Total	**-407 101,77**	**353 400,31**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-241 985,27	227 892,49
Total	**-241 985,27**	**227 892,49**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**37 401 434,24**	**47 971 903,32**	**56 398 574,10**	**53 799 932,30**	**42 449 031,34**
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE E en EUR					
Actif net	15 652 111,60	20 843 379,24	32 167 508,32	32 730 446,48	26 635 836,02
Nombre de titres	949 817,82850	1 194 222,15500	1 782 554,10190	1 860 870,12290	1 815 564,94080
Valeur liquidative unitaire	16,479	17,453	18,045	17,588	14,670
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,05	0,11	0,07	0,18	-0,22
Capitalisation unitaire sur résultat	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE F en EUR					
Actif net	21 749 322,64	27 128 524,08	24 231 065,78	21 069 485,82	15 813 195,32
Nombre de titres	1 334 904,01080	1 576 820,04470	1 366 284,52150	1 222 543,43290	1 103 343,22650
Valeur liquidative unitaire	16,292	17,204	17,735	17,234	14,332
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,05	0,10	0,07	0,18	-0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03

FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC Monetaire	EUR	6	18 218,93	0,05
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	EUR	263,3722	39 177 971,12	92,29
TOTAL FRANCE			**39 196 190,05**	**92,34**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**39 196 190,05**	**92,34**
TOTAL Organismes de placement collectif			**39 196 190,05**	**92,34**
Autres instruments financiers				
Billets à ordre				
HABI ET HUMA 0.0% 12-06-23	EUR	500 000	500 000,00	1,18
HABI ET HUMA 0.0% 25-05-23	EUR	500 000	500 000,00	1,18
HABI ET HUMA FEDE ZCP 01-12-23	EUR	1 000 000	1 000 000,00	2,35
HABI ET HUMA FEDE ZCP 06-09-23	EUR	1 000 000	1 000 000,00	2,36
TOTAL Billets à ordre			**3 000 000,00**	**7,07**
TOTAL Autres instruments financiers			**3 000 000,00**	**7,06**
Créances			**16 253,73**	**0,04**
Dettes			**-8 298,07**	**-0,02**
Comptes financiers			**244 885,63**	**0,58**
Actif net			**42 449 031,34**	**100,00**

Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE E	**EUR**	**1 815 564,94080**	**14,670**
Part HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE F	**EUR**	**1 103 343,22650**	**14,332**

Denomination du produit	HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE
Identifiant d'entité juridique	969500IO4PLJA66B9D25
Date du Reporting	31/12/2022

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce réglement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ Ou ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:**__%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 9.87%

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment promeut, au travers de son investissement dans le compartiment sous-jacent HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND – IC (entre 90% et 95% de l'actif net), des caractéristiques E, S et G en par la sélection d'obligations émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière.
Pour les émissions d'entreprises : le gérant sélectionne selon une approche « Best in class » les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.
Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.
Pour les émissions gouvernementales : le gérant sélectionne selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière ISS-Oekom.

Les pays émetteurs en euro sont classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) et à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G). Le pilier Social et de Gouvernance comprend l'analyse du système politique et Gouvernance, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, les conditions sociales. Le pilier Environnemental comprend l'analyse des ressources naturelles, du changement climatique et de l'énergie, de la production et de la consommation durable.

De plus, le compartiment s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités d'engagement.

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indicateur de référence. A titre d'information, la performance du compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence composite 95% Bloomberg Euro Aggregate 500MM + 5% €STER. Cet indicateur de référence n'a pas été désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales s'élève à 73.87% au 31 décembre 2022

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.

	Source Notation ESG*	ESG	E	G	S	Taux de Couverture
Fund	HSBC	6.53	6.6	6.57	6.74	92.55%

*Notation ESG HSBC Propriétaire (transparisé)

La Sicav prend en compte l'ensemble des piliers E, S, G pour obtenir un score global ESG supérieur à celui de son indice de référence. Elle va par ailleurs exclure les émetteurs faisant partie du 4ème quartile au niveau des scores ESG, et limiter le nombre d'émetteurs du 3ème quartile. D'autres exclusions sont également appliquées, entre autres les émetteurs ayant un pourcentage d'émission carbone trop élevé, les armes controversées ou le secteur du tabac. Fin 2022, les meilleurs émetteurs en terme de score ESG étaient Sydney airport, Transurban et Orsted.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le compartiment : • Intensité de gaz à effet de serre des entreprises, • Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion • Exposition à des armes controversées: Exclusion De plus, le compartiment n'investira pas dans des titres dont l'émetteur est exposé à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous parmi les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Scores	Intensité carbone (Niveau 1+2)*	Taux de Couverture
Fund	115.26	87.63

* Exprimé en tonnes de CO2 / M$ du chiffre d'affaires en prenant en compte les émissions de niveaux 1 & 2.

L'intensité carbone ne fait pas partie des contraintes de base de la Sicav. En revanche, le gérant ne pourra investir dans les émetteurs pour lesquels le pourcentage de charbon sera supérieur à 10% du chiffre d'affaire. L'évolution de l'intensité carbone au cours du temps sera également pris en compte par le gérant qui s'efforcera de privilégier les sociétés faisant le plus d'efforts en termes de décarbonation.

Le standard international du Greenhouse gaz protocol (GHG Protocol) a été créé en 1998 pour aider les entreprises à réaliser leur bilan carbone ou de gaz à effet de serre, en identifiant les principaux postes d'émissions directes et indirectes, pour mieux cibler les stratégies de réduction. Le GHG Protocol sert à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation des produits et des services des entreprises. Il est divisé en 3 niveaux (scopes) qui correspondent à des périmètres d'émission de CO2 :
• Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
• Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit. Une entreprise va comptabiliser dans son scope 2, les émissions liées à la production des énergies qu'elle utilise : électricité, vapeur, chaleur, froid et air comprimé. Ces émissions indirectes dépendent donc grandement de la source d'énergie primaire (pétrole, gaz, charbon, biomasse, éolien, solaire...) utilisée pour les produire.
• Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux autres émissions indirectes Les émissions carbone de niveau 3 ne sont pas encore intégrées au calcul des intensités carbone car ce périmètre d'émissions est difficile à appréhender et il n'est pas encore suffisamment prise en compte dans de bilan carbone des entreprises.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Non Applicable

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des decisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Non applicable, le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non applicable

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de prejudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.
Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

	Incidence 31/12/2022	Commentaires
Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	115.26	L'intensité carbone ne fait pas partie des contraintes de base de la Sicav. En revanche, le gérant ne pourra investir dans les émetteurs pour lesquels le pourcentage de charbon sera supérieur à 10% du chiffre d'affaire. L'évolution de l'intensité carbone au cours du temps sera également pris en compte par le gérant qui s'efforcera de privilégier les sociétés faisant le plus d'efforts en termes de décarbonation.
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Nous faisons appel à des fournisseurs de données externes pour identifier une non-conformité à ces principes et, lorsque des risques non financiers sont décelés le gérant de portefeuille/analyste concerné procède à une analyse approfondie. La décision en termes d'investissement qui en découle (maintien en portefeuille, gel des investissements, réduction des positions existantes ou liquidation) est obligatoirement validée par le comité de surveillance ESG. Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer du respect des décisions prises .
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituants la plus grande proportion d'investissements du produit financer au: 31 décembre 2022

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
DBR 4 01/04/37	Gouvernement	1.94%	Allemagne
FRTR 0.5 05/25/25	Gouvernement	1.92%	France
BTPS 1.25 12/01/26 10Y	Gouvernement	1.88%	Italie
BTPS 6 05/01/31 31Y	Gouvernement	1.53%	Italie
SPGB 1.95 07/30/30	Gouvernement	1.45%	Espagne
BTPS 5 09/01/40 31Y	Gouvernement	1.25%	Italie
FRTR 2.75 10/25/27	Gouvernement	1.24%	France
SPGB 1.95 04/30/26	Gouvernement	1.19%	Espagne
SPGB 4.7 07/30/41	Gouvernement	1.19%	Espagne
BTPS 3.45 03/01/48 31Y	Gouvernement	1.04%	Italie
DBR 4.75 07/04/40	Gouvernement	0.96%	Allemagne
ISPIM 1 07/04/24 EMTN	Finance	0.94%	Italie
IBESM V1.875 PERP	Services aux Collectivités	0.94%	Pays-Bas
EFSF 0 10/13/27	Gouvernement	0.91%	Luxembourg
BTPS 2 02/01/28 10Y	Gouvernement	0.89%	Italie

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Bien que le mandat n'ait pas pour objectif des investissements durables, il s'engage à une proportion minimale de % de son actif en investissements durables . A la date du 31/12/2022 , la proportion d'investissements durables était de 9.9%

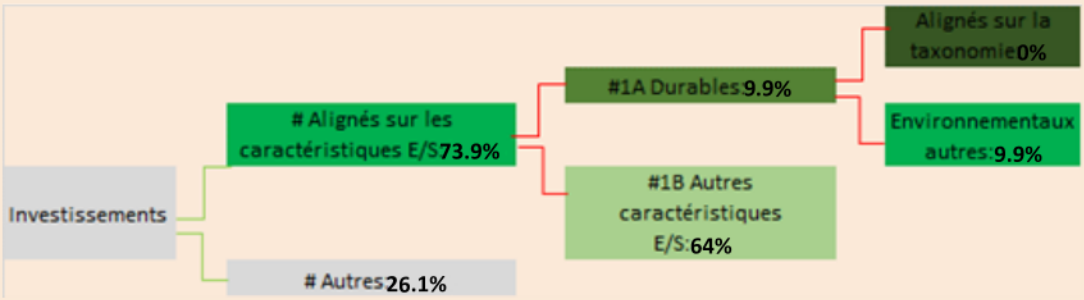

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilises pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres inclut** les investissements restants du produit qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie**#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objecifs environnementaux ou sociaux ;

- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Gouvernement	38.88%
Finance	23.05%
Autres	7.78%
Services aux Collectivités	6.47%
Industrie	5.06%
Immobilier	3.33%
Biens de Consommation de Base	2.99%
Services de Télécommunication	2.96%
Santé	2.55%
Énergie	2.37%
Technologies de l'Information	1.75%
Matériaux	1.57%
Consommation Discrétionnaire	1.23%
Total	100%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment prend en considération un indicateur relatif à l'environnement et applique notre politique de sortie du charbon.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?

Oui: ☐

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

Non: ☒

1 Les activites liees au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des criteres applicables aux activites economiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le reglement delegue (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : -du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; -**des dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; -**des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donne qu'il n'existe pas de methodologie appropriee pour determiner l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport a tous les investissements du produit financier, y corn pris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique represente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

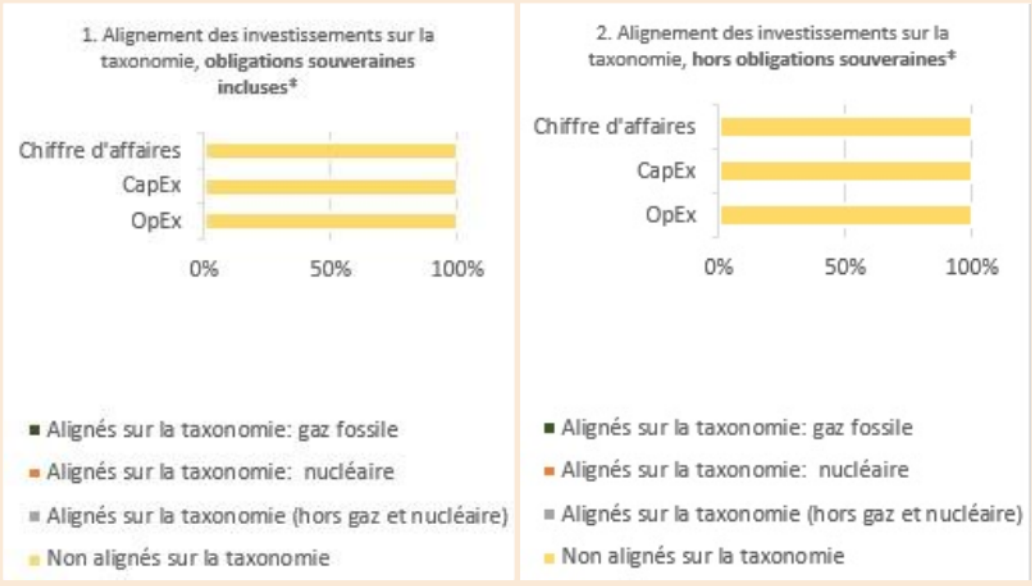

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Cela ne s'applique pas au mandat car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU).

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 9.87%.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

La catégorie "Autres" du fonds est composé liquidités et de parts d'OPCVM.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, des arbitrages ont été effectués continuellement au sein de la Sicav pour améliorer le score ESG global. Les émetteurs ayant leurs notes baisser et passer en 4ème quartile ont été systématiquement vendus au profit d'émetteurs mieux notés et le nombre d'émetteurs en 3ème quartile est resté inférieur à 8. La prise en compte d'éléments non-financiers tels que le pourcentage de femmes dirigeantes ou de membre du board indépendants ont été également ajoutés à la liste des critères pris en compte pour améliorer les critères S et G.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le Compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable.

Compartiment :

HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) HSBC EE ISR.

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE ISR

Code AMF: 990000087379

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Compartiment Solidaire
- L'objectif de gestion du Compartiment est de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en oeuvre d'une gestion exposée sur les marchés de taux et d'actions de l'Union Européenne en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du Compartiment est, pour chacune des classes d'actifs (à l'exclusion de la part de l'actif investie en titres solidaires), une gestion directe (pour les actions) et/ou par l'intermédiaire d'OPC du Groupe HSBC au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) couplée à un investissement entre 5% et 10% de son actif en titres solidaires.
  Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères ESG
    - pour les valeurs d'entreprises (actions et obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
    - pour les émissions gouvernementales (obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.

  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.

  Les OPC sous-jacents dans lesquels le Compartiment investit ont adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence. A titre d'information, il peut être investi en instruments financiers représentant les univers suivants : MSCI Europe, Bloomberg Euro Aggregate 500 MM et €STR.
- Le Compartiment est un compartiment solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés. La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.
  Pour la part de l'actif du Compartiment non investie en titres solidaires, les investissements sur les marchés d'actions et de taux seront effectués à 95% maximum de l'actif, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée et, pour le solde, directement sur les marchés d'actions.
  L'exposition en actions est au minimum de 20 % et au maximum de 60 % de l'actif, le solde étant investi/exposé sur les marchés de taux.
  Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture, et de dynamisation du portefeuille.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.
  La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 4.
  Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires de la zone euro autour d'une allocation stratégique variable à dominante taux.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.
  - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,06%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

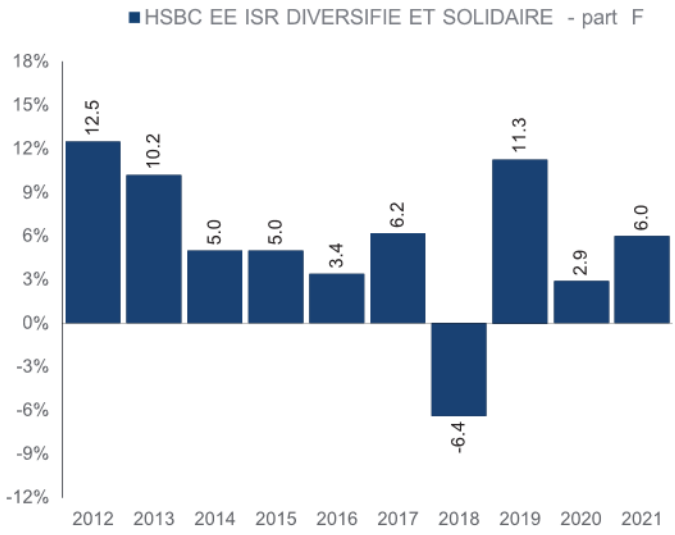

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 20 décembre 2004.
- La part F est réputée créée le 20 décembre 2004.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE ISR. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE ISR n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE – part E

Compartiment du FCPE HSBC EE ISR

Code AMF: 990000097499

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Compartiment Solidaire
- L'objectif de gestion du Compartiment est de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en oeuvre d'une gestion exposée sur les marchés de taux et d'actions de l'Union Européenne en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du Compartiment est, pour chacune des classes d'actifs (à l'exclusion de la part de l'actif investie en titres solidaires), une gestion directe (pour les actions) et/ou par l'intermédiaire d'OPC du Groupe HSBC au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) couplée à un investissement entre 5% et 10% de son actif en titres solidaires.
  Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères ESG
    - pour les valeurs d'entreprises (actions et obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
    - pour les émissions gouvernementales (obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.

  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.

  Les OPC sous-jacents dans lesquels le Compartiment investit ont adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence. A titre d'information, il peut être investi en instruments financiers représentant les univers suivants : MSCI Europe, Bloomberg Euro Aggregate 500 MM et €STR.
- Le Compartiment est un compartiment solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés. La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.
  Pour la part de l'actif du Compartiment non investie en titres solidaires, les investissements sur les marchés d'actions et de taux seront effectués à 95% maximum de l'actif, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée et, pour le solde, directement sur les marchés d'actions.
  L'exposition en actions est au minimum de 20 % et au maximum de 60 % de l'actif, le solde étant investi/exposé sur les marchés de taux.
  Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture, et de dynamisation du portefeuille.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.
  La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 4.
  Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires de la zone euro autour d'une allocation stratégique variable à dominante taux.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.
  - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,56%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise représentent 0,50% l'an maximum de l'actif net du compartiment.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

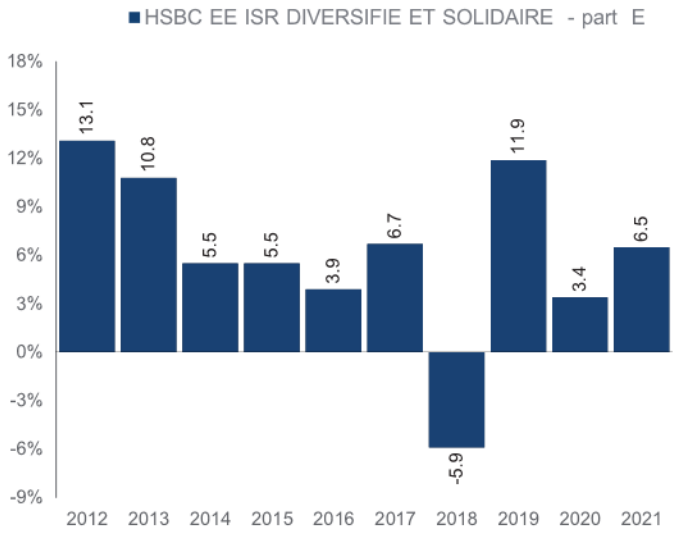

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 20 décembre 2004.
- La part E est réputée créée le 4 février 2008.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE ISR. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE ISR n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE – part G

Compartiment du FCPE HSBC EE ISR

Code AMF: 990000121749

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Compartiment Solidaire
- L'objectif de gestion du Compartiment est de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en oeuvre d'une gestion exposée sur les marchés de taux et d'actions de l'Union Européenne en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du Compartiment est, pour chacune des classes d'actifs (à l'exclusion de la part de l'actif investie en titres solidaires), une gestion directe (pour les actions) et/ou par l'intermédiaire d'OPC du Groupe HSBC au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) couplée à un investissement entre 5% et 10% de son actif en titres solidaires.
  Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères ESG
    - pour les valeurs d'entreprises (actions et obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
    - pour les émissions gouvernementales (obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.

  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.

  Les OPC sous-jacents dans lesquels le Compartiment investit ont adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence. A titre d'information, il peut être investi en instruments financiers représentant les univers suivants : MSCI Europe, Bloomberg Euro Aggregate 500 MM et €STR.
- Le Compartiment est un compartiment solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés. La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.
  Pour la part de l'actif du Compartiment non investie en titres solidaires, les investissements sur les marchés d'actions et de taux seront effectués à 95% maximum de l'actif, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée et, pour le solde, directement sur les marchés d'actions.
  L'exposition en actions est au minimum de 20 % et au maximum de 60 % de l'actif, le solde étant investi/exposé sur les marchés de taux.
  Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture, et de dynamisation du portefeuille.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.
  La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 4.
  Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires de la zone euro autour d'une allocation stratégique variable à dominante taux.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.
  - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,79%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

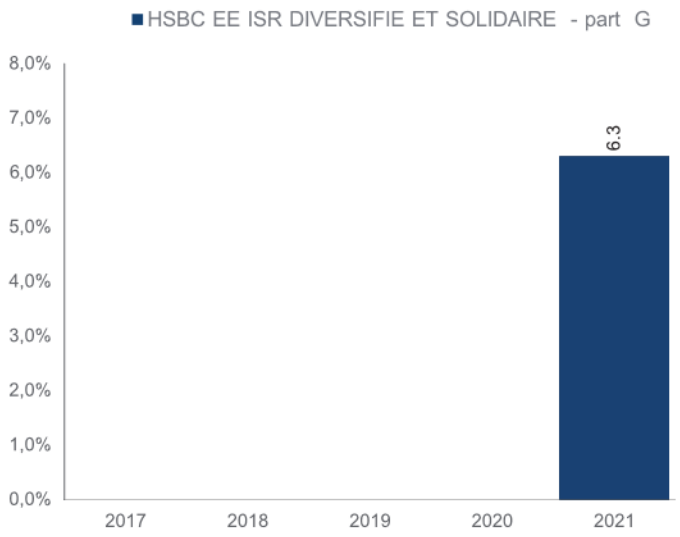

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 20 décembre 2004.
- La part G a été créée le 16 janvier 2020.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE ISR. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE ISR n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE – part PF

Compartiment du FCPE HSBC EE ISR

Code ISIN: FR0014003WR6

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Compartiment Solidaire
- L'objectif de gestion du Compartiment est de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en oeuvre d'une gestion exposée sur les marchés de taux et d'actions de l'Union Européenne en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du Compartiment est, pour chacune des classes d'actifs (à l'exclusion de la part de l'actif investie en titres solidaires), une gestion directe (pour les actions) et/ou par l'intermédiaire d'OPC du Groupe HSBC au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) couplée à un investissement entre 5% et 10% de son actif en titres solidaires.

  Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères ESG
    - pour les valeurs d'entreprises (actions et obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
    - pour les émissions gouvernementales (obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.

  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.

  Les OPC sous-jacents dans lesquels le Compartiment investit ont adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence. A titre d'information, il peut être investi en instruments financiers représentant les univers suivants : MSCI Europe, Bloomberg Euro Aggregate 500 MM et €STR.
- Le Compartiment est un compartiment solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés. La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.

  Pour la part de l'actif du Compartiment non investie en titres solidaires, les investissements sur les marchés d'actions et de taux seront effectués à 95% maximum de l'actif, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée et, pour le solde, directement sur les marchés d'actions.

  L'exposition en actions est au minimum de 20 % et au maximum de 60 % de l'actif, le solde étant investi/exposé sur les marchés de taux.

  Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture, et de dynamisation du portefeuille.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

  La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan.

  Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.

  Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 4.

  Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires de la zone euro autour d'une allocation stratégique variable à dominante taux.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.
  - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Gestionnaire le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,06%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 20 décembre 2004.
- La part PF a été créée en 2021.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises.
- Catégorie de parts réservée aux organismes d'assurance.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE ISR. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE ISR n'est possible que si le dispositif d'épargne retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE – part PG

Compartiment du FCPE HSBC EE ISR

Code ISIN: FR0014003WS4

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Compartiment Solidaire
- L'objectif de gestion du Compartiment est de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en oeuvre d'une gestion exposée sur les marchés de taux et d'actions de l'Union Européenne en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du Compartiment est, pour chacune des classes d'actifs (à l'exclusion de la part de l'actif investie en titres solidaires), une gestion directe (pour les actions) et/ou par l'intermédiaire d'OPC du Groupe HSBC au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) couplée à un investissement entre 5% et 10% de son actif en titres solidaires.

  Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères ESG
    - pour les valeurs d'entreprises (actions et obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
    - pour les émissions gouvernementales (obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.

  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.

  Les OPC sous-jacents dans lesquels le Compartiment investit ont adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence. A titre d'information, il peut être investi en instruments financiers représentant les univers suivants : MSCI Europe, Bloomberg Euro Aggregate 500 MM et €STR.
- Le Compartiment est un compartiment solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés. La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.

  Pour la part de l'actif du Compartiment non investie en titres solidaires, les investissements sur les marchés d'actions et de taux seront effectués à 95% maximum de l'actif, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée et, pour le solde, directement sur les marchés d'actions.

  L'exposition en actions est au minimum de 20 % et au maximum de 60 % de l'actif, le solde étant investi/exposé sur les marchés de taux.

  Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture, et de dynamisation du portefeuille.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

  La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan.

  Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.

  Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

  La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 4.

  Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires de la zone euro autour d'une allocation stratégique variable à dominante taux.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.
  - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Gestionnaire le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,79%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 20 décembre 2004.
- La part PG a été créée en 2021.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises.
- Catégorie de parts réservée aux organismes d'assurance.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE ISR. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE ISR n'est possible que si le dispositif d'épargne retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

Rapport d'activité

Politique de gestion

Les marchés sont restés très volatils sur la période. La poursuite de la forte hausse des indices de prix, en raison principalement de la hausse des matières premières et des goulets d'étranglement, a forcé les banques centrales à réagir. Fini donc l'aspect transitoire de l'inflation, le durcissement des conditions de financement est annoncé et les investisseurs sont inquiets. Inquiets car la hausse des coûts de financement s'annonce brutale et importante. Enfin, inquiets car vouloir ralentir la hausse de l'inflation, expliquée principalement par un choc d'offre, en augmentant brutalement les taux courts afin de ralentir la demande, aura forcément des conséquences sur la croissance.
Face aux craintes de récession et à la conviction du dépassement du pic inflationniste, les investisseurs ont commencé à anticiper, dès octobre, un arrêt du resserrement monétaire, voire des baisses de taux dès 2023 mais ont été rattrapés en décembre par des discours très peu accommodants des banquiers centraux. Ces derniers ont par ailleurs martelé qu'il sera nécessaire de poursuivre le resserrement monétaire en 2023 pour faire face à une inflation qui reste trop élevée et qui ne devrait pas revenir à sa cible (autour de 2%) avant 2024 voire 2025.
Dans ce contexte de résurgence des scénarii de stagflation (inflation élevée et croissance faible), la confiance des consommateurs s'effrite et l'aversion pour le risque domine, pesant sur l'évolution de l'ensemble des classes d'actifs : actions et taux.
Néanmoins, en dépit du contexte, les entreprises délivrent toujours des messages plutôt confiants et la croissance des profits n'a été que modérément révisée par les analystes.
Sur la période, les marchés actions américains (MSCI US NR en devise locale) se sont donc repliés de près de 20%, les actions émergentes (MSCI Emerging Markets NR en devise locale) de plus de 20% et les actions de la zone Euro (MSCI Emu NR en Euro) de 12.5%. A contrario, les actions anglaises ont bien résisté et affichent une performance de plus de 7% en devise locale.
Le durcissement agressif des conditions monétaires des banques centrales afin de juguler l'inflation a fortement pesé sur les actifs obligataires. Les indices obligataires affichent des baisses dignes des marchés actions et la volatilité sur cette classe d'actifs a explosé. Les obligations des Etats de la zone Euro affichent une chute de 18.5% et les obligations de l'Etat américain, près de 12.5%. Les écarts de rendement des obligations d'entreprises vis-à-vis des obligations d'Etats se tendent, expliquant des performances de -14.2% en dépit de sensibilités bien moindres. Même les indices des obligations indexées sur l'inflation sont en baisse sur la période en raison d'une hausse des taux réels bien supérieure à la composante inflation. Enfin, la hausse importante des taux nominaux a été supérieure sur la partie courte de la courbe par rapport à la partie longue, produisant un aplatissement de cette dernière.

Allocation sur les marchés Actions :

Le Compartiment a entamé la période avec une exposition aux marchés actions d'environ 43%. Nous avons diminué notre exposition sur les marchés avec la guerre en Ukraine pour adopter une position plus en accord avec la dégradation du contexte économique. Nous avons accompagné cette baisse tout au long de l'année même si sur la fin de période l'aversion pour le risque a sensiblement baissé suite au retournement de la dynamique sur l'énergie en Europe et la moindre pression sur l'inflation.

Au 30 décembre 2022, l'exposition actions du portefeuille est proche de 38.5% de l'actif.

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

Investissements sur les marchés actions :

La poche actions est composée de l'OPC Hsbc Sri Euroland Equity qui sélectionne les valeurs pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et pour leur qualité financière ainsi qu'une partie de l'OPC Hsbc Sri Moderate qui suit un processus équivalent.
Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement 23% de Hsbc Sri Euroland Equity et 15.5% d'actions via l'OPC Hsbc Sri Moderate.

Allocation sur les marchés de taux :

Le Compartiment a débuté l'année 2022 avec une exposition modérée sur la poche taux. Nous avons maintenu cette prudence vis-à-vis des marchés obligataires sur l'année car les taux de rendement étaient toujours à des niveaux extrêmement bas au regard de la hausse de l'inflation. Au sein de ces actifs obligataires, une préférence pour les obligations privées a été maintenue tout au long de l'année. Passées les tensions sur les 9 premiers mois, ces dernières ont en effet été soutenues par une accalmie sur les matières premières, une amélioration de la dynamique économique et de nouveaux flux suite à une moindre volatilité sur les taux d'intérêt.

Au 30 décembre 2022, l'exposition obligataire du Compartiment HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE est d'environ 61.5% de l'actif.

Investissements sur les marchés obligataires :

La poche obligataire est composée de l'OPC Hsbc Sri Euro Bond qui privilégie les obligations émises par les sociétés ou les pays qui satisfont à des critères économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance, socialement responsables ainsi qu'une partie de l'OPC Hsbc Sri Moderate qui suit un processus équivalent.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement 17.8% de Hsbc Sri Euro Bond et 43.7% via l'investissement dans l'OPC Hsbc Sri Moderate.

Investissements sur le marché monétaire :

Nous avons utilisé le monétaire de manière modérée au regard de la faiblesse des rendements proposés. Celui-ci a été le réceptacle de notre prudence sur les actions tout au long de l'année. Cet actif permet effectivement de se prémunir contre une hausse de l'aversion au risque.

L'allocation utilise l'OPC suivant :

- Hsbc Monétaire Etat

Au 30 décembre 2022, nous en détenons environ 2.3% en considérant également la part dans l'OPC Hsbc Sri Moderate.

Investissements sur les titres solidaires :

La poche solidaire a oscillé entre 5 et 10% de l'actif. La distribution des 4 titres solidaires au 30 décembre 2022 s'effectue approximativement de la façon suivante :

ADIE : 3.2% de l'actif
Habitat et Humanisme : 3% de l'actif
SIFA : 0.25 % de l'actif
SI : 0.95 % de l'actif

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -14,22% pour la part E, de -14,65% pour la part F et de -14,42% pour la part G.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.

Le Compartiment HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le Compartiment a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Compartiment solidaire détient 5 à 10% de titres solidaires et des OPC qui respectent ces critères et ont aussi adhéré au code de transparence. Ce dernier décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du Compartiment.
Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :
https://www.assetmanagement.hsbc.fr/api/v1/download/document/fr0010061283/fr/fr/code%20de%20transparence

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :
www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre

Philosophie ISR

www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/investment-expertise/sustainable-investments

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les

historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)
Cœur Défense – 110, esplanade du Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie
@ : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Quels critères ESG sont pris en compte ?
L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement

Source : HSBC Asset Management, A titre d'illustration uniquement.

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Emissions de carbone - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - Stress hydrique - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - Emissions toxiques et déchets - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - Dialogue social - Santé et sécurité - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - Déontologie et Fraude - Pratiques Anticoncurrentielles – Manipulation et malversation financière - Gouvernance d'Entreprise

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionnariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…

Pour les compartiments HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI MODERATE dans lesquels le Compartiment HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE est investi : outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises ;
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance ;
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés ;
- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte ;
- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux.

Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR pour chacun des compartiments de la SICAV HSBC RIF.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG.

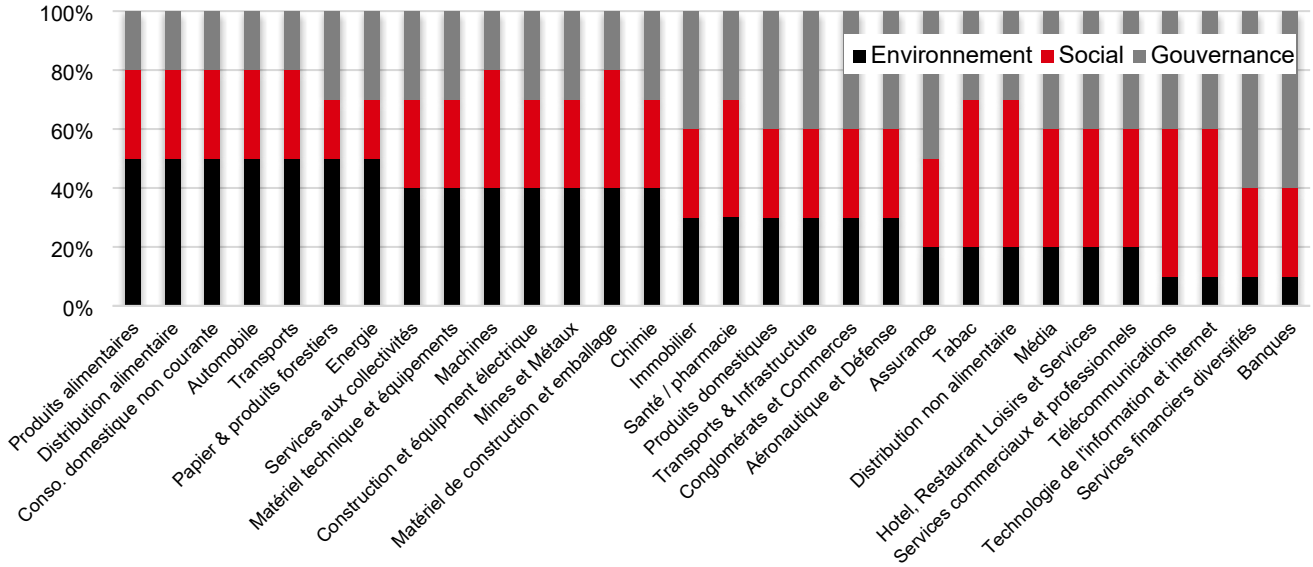

Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les OPC ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

Cf Code de Transparence point 4.1 : « Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction des portefeuilles ISR « best-in-class » » pour les différents compartiments sous-jacents HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

2ème étape : processus financier
Cf Code de Transparence point 4.1 : « Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction des portefeuilles ISR « best-in-class » » pour les différents compartiments sous-jacents HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.

Pour rappel, notre processus d'investissement pour les compartiments sous-jacents HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour les fonds sous-jacents conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR des fonds sous-jacents est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jour effectuées en fin de mois précédent.

La mise en conformité du portefeuille des fonds sous-jacents avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit, en principe, être effectuée dans les 2 semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de 3 mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les Entreprises classées en 4ème quartile.

Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - **Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique** lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.
Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base

de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

Engagement direct. Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management
https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office – Support Opérationnel est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,

- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération

des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites…), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Les OPC sous-jacents HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE ont fait le choix de ne pas prêter leurs titres et exerce ainsi leurs droits de vote sur la totalité des actions qu'ils détiennent.

Bilan de la mise en œuvre de cette politique de vote et d'engagement

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans fichier intitulé Rapports d'activité de l'exercice des droits de vote.
https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel du FCPE.

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Nouvelle dénomination de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate
➔ date de prise d'effet : 24 août 2021

Depuis le 24 août 2021, l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate a comme nouvelle dénomination Bloomberg Euro Aggregate.

Le règlement du FCPE a été actualisé de ce changement.

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine
➔ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Correction du périmètre d'adhésion des organismes d'assurance

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Le périmètre d'adhésion des organismes d'assurance précisé dans le règlement du FCPE a été corrigé pour être élargi aux assureurs autres que les partenaires du Groupe HSBC.

Modification de la dénomination du compartiment

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Dans un objectif d'harmonisation de la dénomination des fonds d'épargne salariale présentant une approche extra-financière ISR gérés par HSBC Global Asset Management (France), le compartiment a adopté le 30 décembre 2022 la nouvelle dénomination HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE.

A cette même date, le FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE (dont HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE est l'un des compartiments) a adopté la nouvelle dénomination HSBC EE ISR.

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022 & 1er janvier 2023

Conformément au règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

En application de ce même texte réglementaire, a été introduite dans le règlement du FCPE une annexe détaillant, suivant un format imposé, la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre.
Cette annexe est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Dans la poursuite de la prise en compte dans le règlement du FCPE des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1er janvier 2022 a été complété le 1er janvier 2023 des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,01X %

- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100,01 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC MONETAIRE ETAT I	13 943 695,28	14 725 721,74
HSBC RESPONSIBLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	1 026 216,26	13 193 968,18
HSBC RESPONSABLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE R	5 910 082,69	3 030 591,89
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	749 929,42	4 071 696,84

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,50%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d''investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	0,54% *0,54%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,04%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE - E

Frais de fonctionnement et de gestion	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d''investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	0,54% *0,54%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,54%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	**0,50%**

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE - G

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,23%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d''investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	0,54% *0,54%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,77%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

Performances

HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE (F) (C) (EUR)
Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022

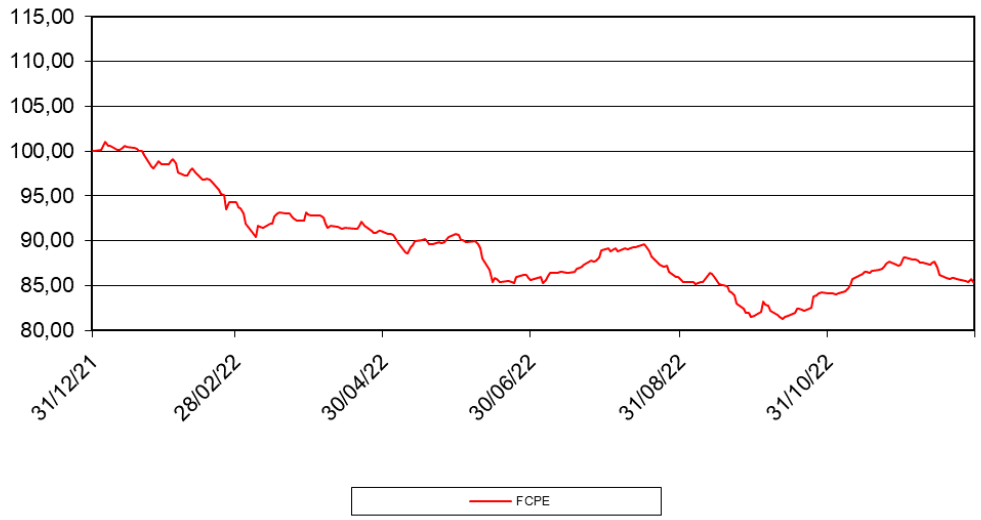

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022

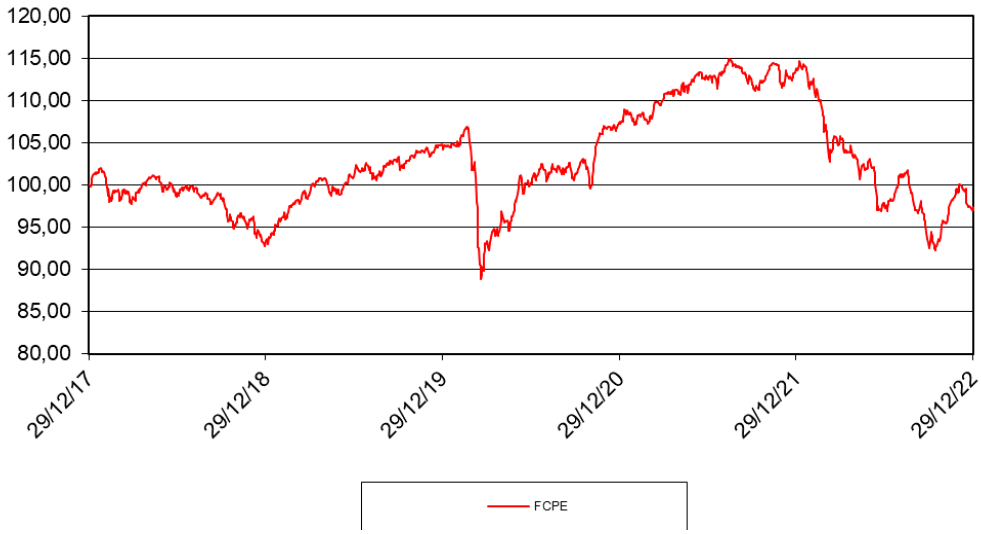

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE (E) (C) (EUR)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022

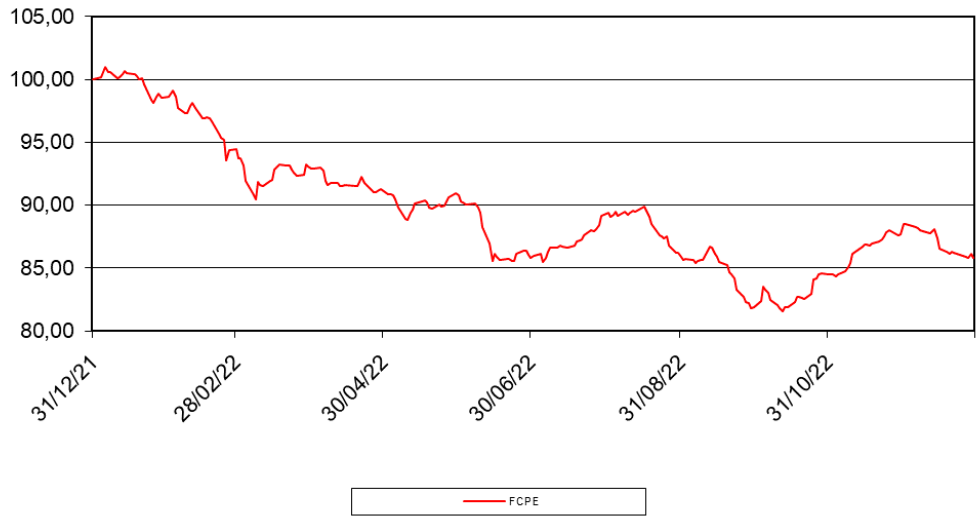

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022

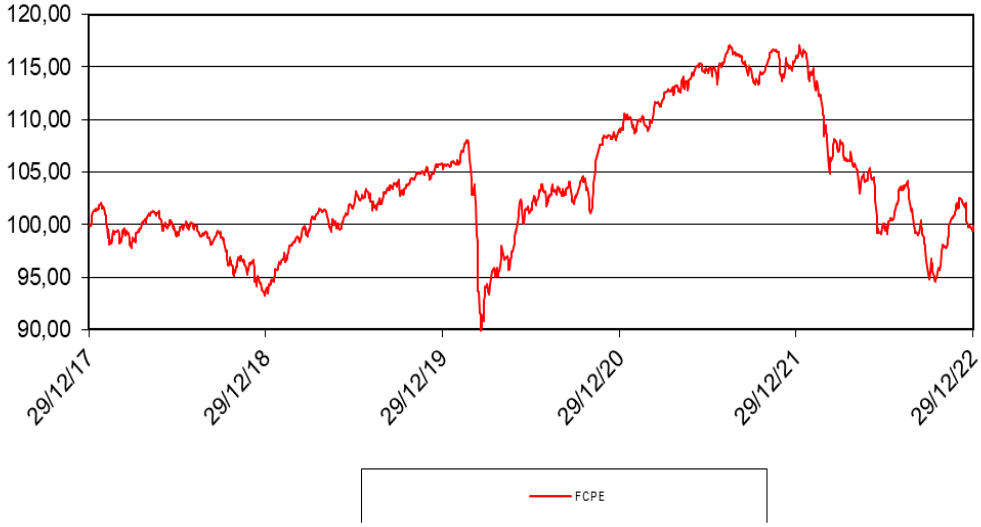

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE (G) (C) (EUR)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022

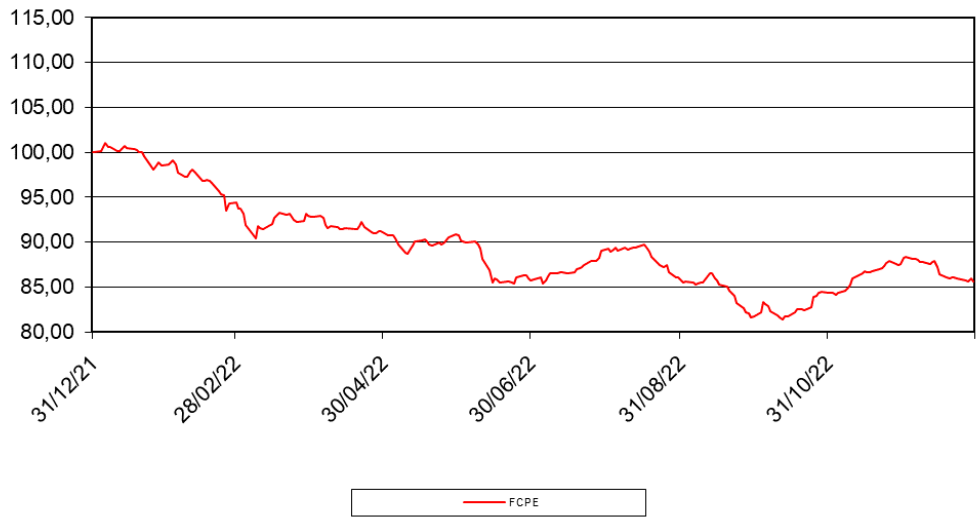

Evolution de la performance depuis l'origine
Du 16/01/2020 au 30/12/2022

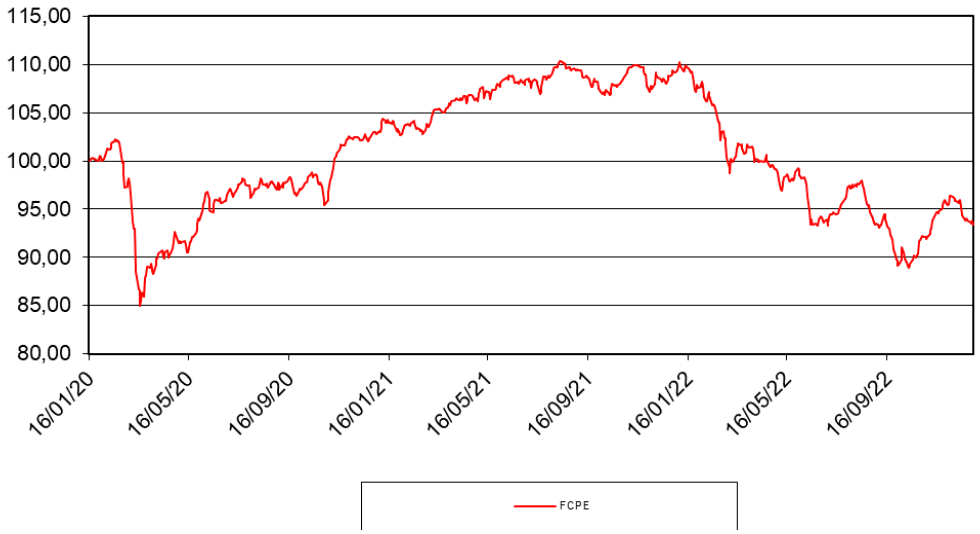

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

Indice de référence : sans

Evolution de la structure de l'actif

31/12/2021

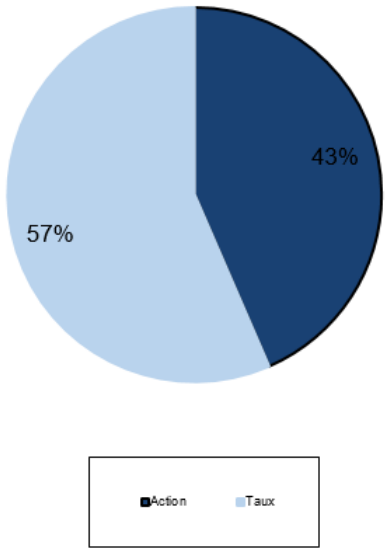

30/12/2022

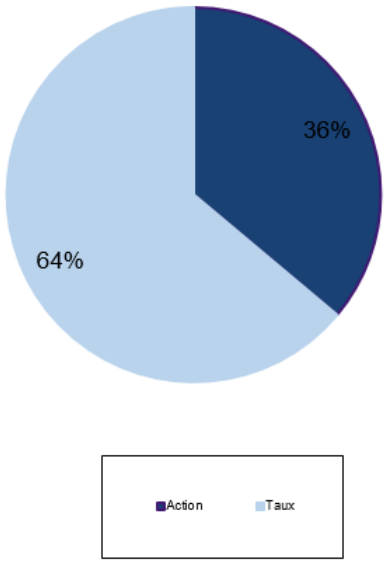

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 12186 HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**125 536 782,92**	**161 420 167,64**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées	**314 280,36**	**314 280,36**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	314 280,36	314 280,36
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**115 322 502,56**	**151 205 887,28**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	115 322 502,56	151 205 887,28
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers	**9 900 000,00**	**9 900 000,00**
CRÉANCES	**1 960,09**	**36 339,84**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 960,09	36 339,84
COMPTES FINANCIERS	**59 234,78**	**295 321,61**
Liquidités	59 234,78	295 321,61
TOTAL DE L'ACTIF	**125 597 977,79**	**161 751 829,09**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 12186 HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 874 650,31	161 785 597,47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 141 089,75	391 407,76
Résultat de l'exercice (a,b)	-467 637,81	-597 578,82
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**125 548 102,25**	**161 579 426,41**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**49 875,54**	**172 402,68**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	49 875,54	172 402,68
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**125 597 977,79**	**161 751 829,09**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 12186 HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 12186 HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	655,00	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**655,00**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 540,51	1 268,63
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**1 540,51**	**1 268,63**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-885,51**	**-1 268,63**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	662 343,51	755 551,85
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	145 265,25	166 107,96
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-517 963,77**	**-590 712,52**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	50 325,96	-6 866,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-467 637,81**	**-597 578,82**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé sont des billets à ordre émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Ils sont valorisés à la valeur nominale augmentée du coupon couru.

Les actions non cotées FAI (France Active Investissement) sont valorisées sur la base de la valeur nominale de l'action augmentée de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 décembre 2018 hors réverses solidaires, sans intervention d'un expert. En effet, la volorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. Ces actions ont été souscrites par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et commissions :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1 et 2	**Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion**			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,50% l'an maximum 0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 2000 € TTC l'an (honoraires du commissaire aux comptes)	à la charge de chaque société adhérente au prorata du nombre de salariés porteurs de parts inscrits à ses effectifs à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts F	Actif net	0,51% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 2000 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts PF	Actif net	0,51% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 2000 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts G	Actif net	0,24% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 2000 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts PG	Actif net	0,24% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 2000 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,72% TTC maximum de l'actif net des OPC sous- jacents	à la charge du Compartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement Sur chaque transaction	Néant	---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant	---

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE G	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 12186 HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**161 579 426,41**	**144 568 088,42**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	36 423 702,21	32 088 981,10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-49 445 732,88	-24 006 260,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 515 489,66	409 387,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-169 605,12	-16 989,18
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-27 837 214,26	9 126 932,39
Différence d'estimation exercice N	*5 028 651,84*	*32 865 866,10*
Différence d'estimation exercice N-1	*-32 865 866,10*	*-23 738 933,71*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-517 963,77	-590 712,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**125 548 102,25**	**161 579 426,41**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2022
Portefeuille : 12186 HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**36 423 702,21**	**32 088 981,10**
Versements de la réserve spéciale de participation	8 117 519,93	8 172 932,30
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		83,08
Versement de l'intéressement	6 154 975,61	4 772 088,30
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	2 677 177,29	6 206 991,80
Abondements de l'entreprise	3 704 796,78	3 994 539,71
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	15 709 752,92	8 773 489,49
Transferts provenant d'un CET	49 155,64	146 164,48
Transferts provenant de jours de congés non pris	10 324,04	22 691,94
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*16 691,49*	*15 120,73*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**49 445 732,88**	**24 006 260,94**
Rachats	14 242 888,32	15 110 057,51
Transferts à destination d'un autre OPC	35 202 844,56	8 896 203,43

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							59 234,78	0,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	59 234,78	0,05								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	1 960,09
TOTAL DES CRÉANCES		**1 960,09**
DETTES		
	Rachats à payer	11 221,64
	Frais de gestion fixe	38 653,90
TOTAL DES DETTES		**49 875,54**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-47 915,45**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE E		
Parts souscrites durant l'exercice	376 482,35720	6 583 866,29
Parts rachetées durant l'exercice	-521 405,54060	-9 369 871,34
Solde net des souscriptions/rachats	-144 923,18340	-2 786 005,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 608 598,85840	
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE F		
Parts souscrites durant l'exercice	1 185 098,19200	19 669 409,40
Parts rachetées durant l'exercice	-2 305 188,76950	-37 704 108,56
Solde net des souscriptions/rachats	-1 120 090,57750	-18 034 699,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 220 969,88860	
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE G		
Parts souscrites durant l'exercice	1 040 792,66680	10 170 426,52
Parts rachetées durant l'exercice	-244 792,36500	-2 371 752,98
Solde net des souscriptions/rachats	796 000,30180	7 798 673,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 774 818,24500	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE E	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE G	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	308,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	485 339,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE G	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	31 429,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			115 322 502,56
	FR0010288423	HSBC MONETAIRE ETAT I	2 085,95
	FR0013443157	HSBC RESPONSABLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE R	64 126 524,51
	FR0010489567	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	22 377 519,85
	FR0010250316	HSBC RESPONSIBLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	28 816 372,25
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**115 322 502,56**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-467 637,81	-597 578,82
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-467 637,81**	**-597 578,82**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-474,89	-610,19
Total	**-474,89**	**-610,19**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-427 117,67	-572 646,40
Total	**-427 117,67**	**-572 646,40**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE G		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-40 045,25	-24 322,23
Total	**-40 045,25**	**-24 322,23**

FCPE HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 141 089,75	391 407,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**5 141 089,75**	**391 407,76**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 119 324,00	84 243,74
Total	**1 119 324,00**	**84 243,74**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 343 105,62	281 282,65
Total	**3 343 105,62**	**281 282,65**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	678 660,13	25 881,37
Total	**678 660,13**	**25 881,37**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**109 768 497,42**	**131 374 548,66**	**144 568 088,42**	**161 579 426,41**	**125 548 102,25**
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE E en EUR					
Actif net	26 082 716,78	29 530 767,18	30 645 568,54	34 802 900,96	27 385 134,03
Nombre de titres	1 619 188,77800	1 638 621,45540	1 644 457,68280	1 753 522,04180	1 608 598,85840
Valeur liquidative unitaire	16,108	18,021	18,635	19,847	17,024
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		1,14	0,29	0,04	0,69
Capitalisation unitaire sur résultat					
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE F en EUR					
Actif net	83 685 780,64	101 843 781,48	105 188 568,32	116 089 143,75	81 578 940,08
Nombre de titres	5 548 203,78380	6 065 532,97390	6 088 705,56220	6 341 060,46610	5 220 969,88860
Valeur liquidative unitaire	15,083	16,790	17,276	18,307	15,625
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		1,06	0,27	0,04	0,64
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,08	-0,08	-0,08	-0,09	-0,08
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE G en EUR					
Actif net			8 733 951,56	10 687 381,70	16 584 028,14
Nombre de titres			849 960,86120	978 817,94320	1 774 818,24500
Valeur liquidative unitaire			10,275	10,918	9,344
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			0,16	0,02	0,38
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,02	-0,02	-0,02

FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	3 026	314 280,36	0,25
TOTAL FRANCE			**314 280,36**	**0,25**
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**314 280,36**	**0,25**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**314 280,36**	**0,25**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC MONETAIRE ETAT I	EUR	1	2 085,95	0,01
HSBC RESPONSABLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE R	EUR	68 295,995	64 126 524,51	51,07
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	EUR	150,4319	22 377 519,85	17,83
HSBC RESPONSIBLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	EUR	168 753,644	28 816 372,25	22,95
TOTAL FRANCE			**115 322 502,56**	**91,86**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**115 322 502,56**	**91,86**
TOTAL Organismes de placement collectif			**115 322 502,56**	**91,86**
Autres instruments financiers				
Billets à ordre				
ADIE ASS FOR DROI ZCP 05-07-23	EUR	1 000 000	1 000 000,00	0,80
ADIE ASS FOR DROI ZCP 11-01-23	EUR	1 000 000	1 000 000,00	0,79
ADIE ASS FOR DROI ZCP 31-05-23	EUR	2 000 000	2 000 000,00	1,59
HABI ET HUMA FEDE ZCP 01-12-23	EUR	700 000	700 000,00	0,56
HABI ET HUMA STE F ZCP 01-06-23	EUR	2 000 000	2 000 000,00	1,60
HABI ET HUMA STE F ZCP 06-09-23	EUR	1 000 000	1 000 000,00	0,80
HABI ET HUMA STE F ZCP 28-09-22	EUR	1 000 000	1 000 000,00	0,80
SOLIDARITES INTL ZCP 10-08-23	EUR	700 000	700 000,00	0,55
SOLIDARITES INTL ZCP 17-03-23	EUR	500 000	500 000,00	0,40
TOTAL Billets à ordre			**9 900 000,00**	**7,89**
TOTAL Autres instruments financiers			**9 900 000,00**	**7,88**
Créances			**1 960,09**	
Dettes			**-49 875,54**	**-0,04**
Comptes financiers			**59 234,78**	**0,05**
Actif net			**125 548 102,25**	**100,00**

Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE G	**EUR**	**1 774 818,24500**	**9,344**
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE E	**EUR**	**1 608 598,85840**	**17,024**
Part HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE F	**EUR**	**5 220 969,88860**	**15,625**

Denomination du produit	HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE
Identifiant d'entité juridique	969500M8BS39EOQHNZ76
Date du Reporting	31/12/2022

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce réglement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ Ou ●○ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:**__%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 22%

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G par la mise en œuvre d'une gestion exposée sur les marchés de taux et d'actions de l'Union Européenne en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière.
Les OPC sont gérés par une entité du groupe HSBC au sein d'un univers d'Investissement Socialement Responsable (ISR). La prise en compte des critères extra financiers dans le processus de sélection des titres des OPC détenus repose sur :
- Pour les émissions d'entreprises (actions et obligations) : le gérant sélectionne, selon une approche « Best in class », des entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.
Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.

- Pour les émissions gouvernementales (obligations) : le gérant sélectionne selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière ISS-Oekom.
Les pays émetteurs en euro sont classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) et à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G). Le pilier Social et de Gouvernance comprend l'analyse du système politique et Gouvernance, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, les conditions sociales. Le pilier Environnemental comprend l'analyse des ressources naturelles, du changement climatique et de l'énergie, de la production et de la consommation durable.

De plus, le compartiment au travers des OPC détenus s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indicateur de référence En effet, il n'existe pas d'indicateur de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement, ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales s'élève à 68.43% au 31 décembre 2022

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.

	Source Notation ESG*	ESG	E	G	S	Taux de Couverture
Fund	HSBC	6.57	7.15	6.44	6.52	88.23%

*Notation ESG HSBC Propriétaire (transparisé)

La stratégie de gestion du fonds consiste à sélectionner les entreprises ayant les meilleures notes ESG au sein de chaque secteur économique. Les entreprises ayant les plus faibles scores (25% les plus faibles) sont systématiquement exclus de la sélection.
La Sicav prend en compte l'ensemble des piliers E, S, G pour obtenir un score global ESG supérieur à celui de son indice de référence. Elle va par ailleurs exclure les émetteurs faisant partie du 4ème quartile au niveau des scores ESG, et limiter le nombre d'émetteurs du 3ème quartile. D'autres exclusions sont également appliquées, entre autres les émetteurs ayant un pourcentage d'émission carbone trop élevé, les armes controversées ou le secteur du tabac. Fin 2022, les meilleurs émetteurs en terme de score ESG étaient Sydney airport, Transurban et Orsted.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le compartiment : • Intensité de gaz à effet de serre des entreprises, • Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion • Exposition à des armes controversées: Exclusion De plus, le compartiment n'investira pas dans des titres dont l'émetteur est exposé à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous parmi les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Scores	Intensité carbone (Niveau 1+2)*	Taux de Couverture
Fund	105.28	85.76

* Exprimé en tonnes de CO2 / M$ du chiffre d'affaires en prenant en compte les émissions de niveaux 1 & 2.

La politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa selection de titres. En outre, le fonds exclus de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissement sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon. L'intensité carbone ne fait pas partie des contraintes de base de la Sicav. En revanche, le gérant ne pourra investir dans les émetteurs pour lesquels le pourcentage de CO2 sera supérieur à 10% du chiffre d'affaire. L'évolution de l'intensité carbone au cours du temps sera également pris en compte par le gérant qui s'efforcera de privilégier les sociétés faisant le plus d'efforts en termes de décarbonation.

Le standard international du Greenhouse gaz protocol (GHG Protocol) a été créé en 1998 pour aider les entreprises à réaliser leur bilan carbone ou de gaz à effet de serre, en identifiant les principaux postes d'émissions directes et indirectes, pour mieux cibler les stratégies de réduction. Le GHG Protocol sert à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation des produits et des services des entreprises. Il est divisé en 3 niveaux (scopes) qui correspondent à des périmètres d'émission de CO2 :
• Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
• Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit. Une entreprise va comptabiliser dans son scope 2, les émissions liées à la production des énergies qu'elle utilise : électricité, vapeur, chaleur, froid et air comprimé. Ces émissions indirectes dépendent donc grandement de la source d'énergie primaire (pétrole, gaz, charbon, biomasse, éolien, solaire...) utilisée pour les produire.
• Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux autres émissions indirectes Les émissions carbone de niveau 3 ne sont pas encore intégrées au calcul des intensités carbone car ce périmètre d'émissions est difficile à appréhender et il n'est pas encore suffisamment prise

en compte dans de bilan carbone des entreprises.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Non Applicable

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.
L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des decisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en compte des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'Homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité. Dans ce compartiment, sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou d'au moins deux violations présumées. Les entreprises sont aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de prejudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.
Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

	Incidence 31/12/2022	Commentaires
Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	105.28	La politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa selection de titres. En outre, le fonds exclus de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissement sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon. L'intensité carbone ne fait pas partie des contraintes de base de la Sicav. En revanche, le gérant ne pourra investir dans les émetteurs pour lesquels le pourcentage de CO2 sera supérieur à 10% du chiffre d'affaire. L'évolution de l'intensité carbone au cours du temps sera également pris en compte par le gérant qui s'efforcera de privilégier les sociétés faisant le plus d'efforts en termes de décarbonation.
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Nous faisons appel à des fournisseurs de données externes pour identifier une non-conformité à ces principes et, lorsque des risques non financiers sont décelés le gérant de portefeuille/analyste concerné procède à une analyse approfondie. La décision en termes d'investissement qui en découle (maintien en portefeuille, gel des investissements, réduction des positions existantes ou liquidation) est obligatoirement validée par le comité de surveillance ESG. Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer du respect des décisions prises .
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituants la plus grande proportion d'investissements du produit financer au: 31 décembre 2022

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
IBERDROLA SA	Services aux Collectivités	0.98%	Espagne
SAP SE	Technologies de l'Information	0.84%	Allemagne
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Finance	0.82%	Allemagne
FRTR 2.75 10/25/27	Gouvernement	0.82%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	0.80%	France
BTPS 0.5 02/01/26 5Y	Gouvernement	0.76%	Italie
KERING	Consommation Discrétionnaire	0.74%	France
ING GROEP NV	Finance	0.64%	Pays-Bas
AXA SA	Finance	0.62%	France
SPGB 1.95 04/30/26	Gouvernement	0.61%	Espagne
IBERDROLA SA	Services aux Collectivités	0.60%	Espagne
KONINKLIJKE KPN NV	Services de Télécommunication	0.57%	Pays-Bas
CRH PLC	Matériaux	0.57%	Irlande
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Consommation Discrétionnaire	0.56%	Allemagne
RELX PLC	Industrie	0.56%	Royaume-Uni

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Bien que le mandat n'ait pas pour objectif des investissements durables, il s'engage à une proportion minimale de 5% de son actif en investissements durables . A la date du 31/12/2022 , la proportion d'investissements durables était de 22%

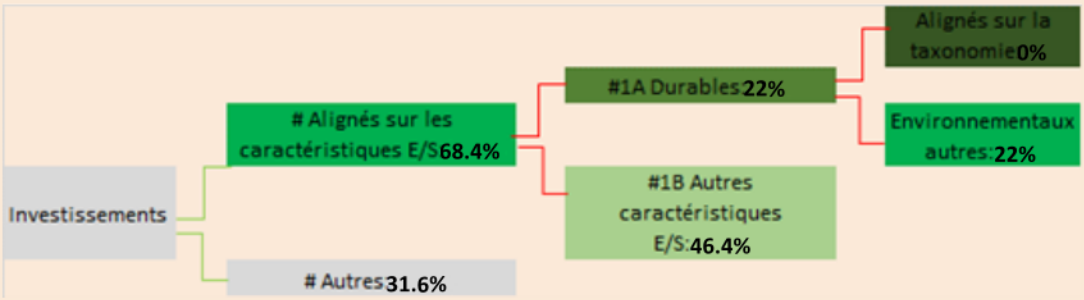

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilises pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres inclut** les investissements restants du produit qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie**#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objecifs environnementaux ou sociaux ;

- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Gouvernement	21.16%
Finance	20.55%
Industrie	10.44%
Autres	9.38%
Services aux Collectivités	6.14%
Biens de Consommation de Base	5.53%
Consommation Discrétionnaire	5.38%
Services de Télécommunication	4.98%
Technologies de l'Information	4.44%
Santé	3.57%
Énergie	3.31%
Matériaux	3.19%
Immobilier	1.94%
Total	100%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union européenne. Cependant, au travers des OPC dans lesquels le compartiment investit, les émetteurs sont évalués, en prenant en considération un indicateur relatif à l'environnement et en appliquant notre politique de sortie du charbon.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?

Oui: ☐

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

Non: ☒

1 Les activites liees au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des criteres applicables aux activites economiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le reglement delegue (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : -du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; -**des dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; -**des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donne qu'il n'existe pas de methodologie appropriee pour determiner l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport a tous les investissements du produit financier, y corn pris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique represente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

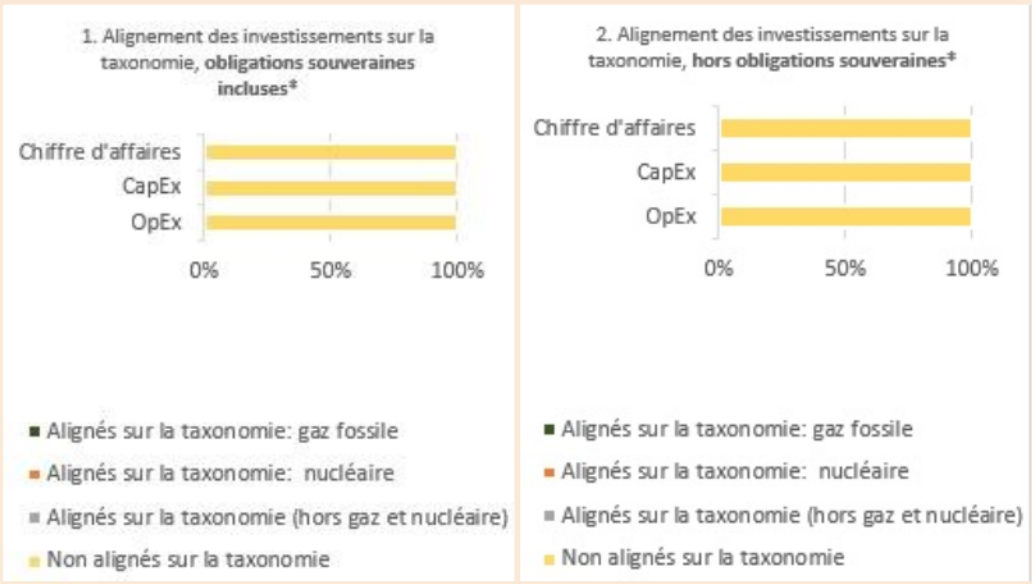

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Cela ne s'applique pas au mandat car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU).

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 22%.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

La catégorie "Autres" du fonds est composé liquidités et de parts d'OPCVM.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisi pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche « best-in-class » et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de chaque secteur selon des critères ESG. Au cours de l'année 2022, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements . Les émetteurs ayant leurs notes baisser et passer en 4ème quartile ont été systématiquement vendus au profit d'émetteurs mieux notés et le nombre d'émetteurs en 3ème quartile est resté inférieur à 15%. La prise en compte d'éléments non-financiers tels que le pourcentage de femmes dirigeantes ou de membre du board indépendants ont été également ajoutés à la liste des critères pris en compte pour améliorer les critères S et G.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le Compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable.